

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1726.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maiesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Novembre 1726.

ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature,
& autres Remarques curieuses, depuis le
mois dernier.*

I. **L**'Auteur des Memoires qui se débitent tous les mois à *Amsterdam*, sous le titre de *Lettres Historiques*, s'est fait une affaire, par un Article qu'il a inseré dans son Journal de Juillet dernier; c'est à lui à s'en tirer. On m'a adressé la Lettre suivante pour y répondre; elle instruit suffisamment du fait.

MONSIEUR,

LE zèle que vous paroissez avoir pour la justice & la verité, me fait esperer que vous voudrez bien inserer dans l'Ouvrage que vous donnez tous les mois au public, la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, au sujet d'une These qui fut soutenuë le 15. Mai dernier dans nôtre Couvent des *Freres Mineurs Conventuels de Liege*, à laquelle présidoit le P. Servais *Crahay*, Docteur

& Professeur en Theologie. Il y eut à la verité quelque contradiction ; mais non pas telle que l'Auteur des *Lettres Historiques* l'a rapporté dans son Journal du mois de Juillet dernier. Voici comme il s'explique.

„ *Les Peres Mineurs* de cette Ville (*Liege*) ont
 „ dernièrement soutenu une These, dans laquelle
 „ ils renouvellent plusieurs propositions condam-
 „ nées par *Innocent XI.*, principalement sur la ma-
 „ tiere de l'*Homicide*. Mr. le Grand Vicaire en
 „ ayant été averti, leur fit faire une deffense de la
 „ soutenir ; mais comme cette deffense ne leur fut
 „ signifiée que lorsque la dispute étoit non seule-
 „ ment ouverte, mais qu'elle tiroit à sa fin, le
 „ Président de la These repondit qu'il auroit l'hon-
 „ neur de parler à Mr. le Grand Vicaire, la dis-
 „ pute étant trop avancée pour pouvoir reculer.
 „ Il fut en effet lui parler, & lui demanda qu'on
 „ lui communiquât par écrit ce qu'on trouvoit de
 „ réprehenfible dans sa These, promettant d'y re-
 „ pondre aussi par écrit. On ne dit pas si cela a
 „ été fait, ni s'il se fera. Mais on prétend que si
 „ Mr. le Grand Vicaire étoit un peu plus éclairé
 „ sur les matieres Theologiques, ou qu'avant que
 „ d'accorder la permission de soutenir une These,
 „ il l'eut communiquée aux Professeurs du Semi-
 „ naire, quoique Constitutionnaires, il auroit évi-
 „ té ce scandale.

„ Quelle honte, en effet, n'est ce pas de voir
 „ des Religieux, qui font profession de tendre à
 „ la perfection, & qui devoient avoir choisi cet
 „ Etat pour y arriver plus facilement, enseigner
 „ par principes le crime, la dissolution & la Mo-
 „ rale la plus relâchée ? Car c'est ce qu'on soutient
 „ dans la These en question, où on voit décider
 „ ent'autes choses, qu'un homme qui par ses
 „ „ caresses

„ carelles & ses importunitéz a corrompu une fille,
„ n'est pas obligé à rien envers elle, & que les
„ vœux de chasteté & de Religion les plus solem-
„ nels, quoiqu'antérieurs au crime, n'empêchent
„ point un Religieux d'épouser une fille qu'il aura
„ corrompue, si cette fille ignoroit l'état de celui
„ avec qui il avoit affaire. . . . Beau secret pour
„ annuler les vœux du premier Religieux qui
„ viendra à s'ennuyer de la vie régulière. Les au-
„ tres propositions sont à peu près de même trem-
„ pe, &c.

Comme cette Relation est contraire en partie à la vérité, & entièrement injurieuse à l'Ordre, & que Mr. de Parthenai, Auteur desdites *Lettres Historiques*, ne juge pas à propos de se retracter, ou de la corriger, quoique le Professeur, dont nous venons de parler, lui ait montré évidemment qu'on l'avoit mal informé. & l'en ait convaincu par une belle Dissertation qu'on lui a envoyé avec la Thèse, afin qu'il pût voir par lui-même la différence essentielle qui se trouve entre les véritables propositions y contenues, & celles qu'on lui a marqué en être extraites, & qu'il a raportées dans son Journal, je me croi obligé par le devoir de ma profession de deffendre l'honneur de l'Ordre injustement lezé dans le naïté des *Lettres Historiques*, & d'ôter aux Fideles le sujet de scandale qu'ils y trouvent.

Cette Thèse, dit-on, renouvelle plusieurs propositions condamnées par Innocent XI., principalement sur la matière de l'Homicide. C'est une fausseté manifeste. Il ne faut, pour s'en convaincre, que comparer les propositions de la Thèse avec celles qui ont été prosrites par ce Souverain Pontife. Mais si cela étoit, seroit-il croyable que ces propositions auroient pû échaper à la vûe de tant d'ha-

biles Theologiens qui ont assisté à la dispute? Aucun pourtant ne s'en est aperçu, & ils ont, au contraire, déclaré en pleine Assemblée, qu'il n'y avoit rien de condamné par nôtre Mere la Sainte Eglise, & qui ne fût soutenable & conforme aux principes de l'Ecole.

D'ailleurs Mr. le Grand Vicaire & les Theologiens qui composent ce qu'on appelle le *Consistoire*, qui sont si zéléz pour la saine Doctrine, n'auroient-ils pas obligé ce Religieux à une rétractation publique, s'il avoit été assez temeraire pour fourer dans ses Theses des sentimens qui ne fussent pas orthodoxes, & s'ils y en eussent reconnus? Cependant bien loin de lui faire la correction, ils ne lui ont temoigné que de l'estime, & ce digne Religieux continué ses fonctions à l'ordinaire. De plus, Mr. le Grand Vicaire a donné par écrit la permission d'imprimer les Theses après les avoir retenus un assez long espace de tems pour pouvoir les examiner. De dire, comme la Relation semble le prétendre, qu'il n'est pas assez éclairé sur les matieres Theologiques, il faudroit certainement qu'il le fût bien peu pour ne sçavoir pas discerner ce qui est permis ou deffendu dans l'Eglise, & quelles sont les propositions condamnées par *Innocent XI.* C'est lui faire injure. Ceux qui ont l'honneur de le connoître & de l'aprocher, sont autant de témoins de sa capacité, & de son érudition, tant sur les matieres Theologiques que sur les matieres Canoniques & de Droit Civil.

Une autre fausseté plus grossiere, & pourtant plus maligne, se trouve dans ces paroles: *Les vœux de chasteté & de Religion les plus solempnels, n'empêchent point un Religieux d'épouser une fille qu'il aura corrompue, &c.* Cette Doctrine est horrible, & il faut avoir un front plus que d'airain pour l'o-

fer

ser impudemment attribuer à un Docteur qui n'y a jamais songé. Voici les propres termes de la Thèse p. 12. *Si quelqu'un a corrompu une fille sous promesse de mariage, il est obligé de l'épouser, quand même il auroit fait vœu de chasteté ou de Religion, soit devant, soit après, en ayant obtenu la dispense, suppose que la fille n'eut eu aucune connoissance de ce vœu.*

Où est-il parlé là de *Religieux* & de *vœux les plus solennels*? Ce sont des mots malicieusement ajoutez, qui changent entièrement le sens de la proposition, & qui de Catholique qu'elle étoit, la rendent monstrueuse & effroyable.

Il ne s'agit que d'une personne qui auroit fait un vœu simple de chasteté, ou d'entrer en Religion, & point du tout d'un homme qui y seroit engagé par des vœux solennels. Car c'est ce qu'on entend par un Religieux. Il n'est point de Catholique si ignorant, qui ne sache qu'une personne liée par de tels vœux, dans un Ordre approuvé par l'Eglise, n'ait un empêchement qui lui ôte, non seulement le pouvoir de se marier, mais qui annule & dirime tout mariage qu'il pourroit contracter.

C'est cependant sur ces erreurs prétendues & forgées à dessein, qu'on fait sonner bien haut, qu'on enseigne par principe le crime, la dissolution, & la Morale la plus relâchée. Mais est il un crime plus odieux & plus punissable que d'imputer malignement à des Religieux une fausse Doctrine & des erreurs dont ils ne sont nullement atteints, & qu'ils détestent de tout leur cœur? Est-il une plus grande dissolution que de ternir sans honte & sans scrupule la réputation de son prochain par des noires calomnies, puisées dans un fond de malignité? Est-il enfin une Morale plus ou-

vertement relâchée, que celle que pratiquent ceux qui, d'un sang froid, & d'un propos délibéré, ajoutent des mots pour changer l'essence d'une proposition, & publient hardiment que ces mots se trouvent dans une These, qui certainement n'y sont pas, & dont on peut se convaincre de la falsification par la seule lecture? Il faut être effrontément relâché pour en venir jusqu'à cet excès, & imputer publiquement à un Docteur ce qui ne lui est jamais venu dans l'esprit. Est ce-la être Chrétien? Laissons-là le Christianisme à part; y a-t-il le moindre vestige de caractère d'honnête homme selon le monde? j'en fais Juge tout Lecteur raisonnable, & je m'en raporte même à l'Auteur des *Lettres Historiques*, qui s'est fié trop legerement, quoique de bonne foi, à la fausse Relation qui lui a été envoyée de *Liege*: lui que je crois n'avoir que des sentimens de probité, & qui s'est déclaré par écrit sçavoir parfaitement les regles de l'honneur.

Mais quand il seroit veritable, ce qui n'est pas, comme je viens de le démontrer, qu'il y eut quelque chose de reprehensible dans la These, ce ne seroit que le sentiment d'un Docteur particulier. Est-on en droit pour cela de l'attribuer à tout l'Ordre? Est ce qu'une These renferme toujours la Doctrine commune d'une Religion? Non vraiment, pas même celles qu'on soutient aux Chapitres Generaux & Provinciaux. On sçait assez que la chose à laquelle on fait ordinairement le moins d'attention dans ces Assemblées, c'est la These qu'on y soutient.

Cependant on ne se contente pas de falsifier les propositions de la These, mais on insinüe ouvertement que ces propositions, ainsi déguisées & rendues scandaleuses, sont la Doctrine commune

des *Peres Mineurs*. C'est par ces paroles generales que la Relation commence, & elle finit par ces autres, *Quelle horreur de voir des Religieux, &c.* sans aucune restriction.

C'est pourquoy je declare publiquement au nom de tout l'Ordre des *Freres Mineurs Conventuels*, sans crainte d'être defavoüé, qu'en vertu de nos Constitutions, & des Ordonnances des Chapitres Generaux, source veritable pour connoître le sentiment commun de la Religion, nous sommes tenus & obligez de n'enseigner autre Doctrine que celle du fameux & celebre P. *Jean Duns Scot*, appellé le *Docteur subtil*, & dont les sentimens n'ont jamais été soupçonnez d'erreurs dans la Foi, ni de relâchement dans la Morale & la Discipline.

C'est cette même Doctrine que nos Peres enseignent encore publiquement aujourd'hui dans les principales Universitez de l'Europe, comme Rome, Pavie, Boulogne, Padoüe, Perouse, Sienne, Pise, Ferrare, Urbini, Turin, Avignon, Aix, Valence, Wurtzbourg, Cologne, &c.

C'est cette Doctrine approuvée par le St. Siege Apostolique, qui a deffendu très-severement de le censurer en aucune maniere, avant l'an 1610., que l'on trouve dans les sçavans Ouvrages de Theologie qui ont été donnez au public depuis un siecle, par les Wulpes, les Faber, Fabentinus, les Bellutus, les Mastrius, les Rotundi, les Theulus, les Montarini, les Ferrari, les Carnata, les Ferchius, les Carrieres, les Vandini, les Pieza, les Dupasquier, sans parler de quantité d'autres, & par les deux fameux & sçavans Cardinaux Centini & Laurea, tous Personnages de nôtre Ordre. Qu'on les consulte, & l'on verra que les *Freres Mineurs Conventuels* de St. François, ont enseigné de tout tems les voyes droites du Seigneur dans

la vérité des Sts. Evangiles, sans jamais s'en écarter, & sans prendre parti ni pour ceux à qui on veut attribuer une Morale relâchée, aisée, comode, ni pour ceux que l'on fait passer pour severes, rigoristes, austeres; parce qu'il est autant pernicieux & préjudiciable au salut des ames, de dire qu'il y a du mal où il n'y en a point, que d'assurer qu'il n'y en point où il y en a.

Il me semble que cela suffit pour nous justifier des mauvais sentimens qu'on a voulu nous attribuer. Ainsi je finis, &c. A *Huy* le 23. Septembre 1726. *Signé*, F. LOUIS LYP SIN, Docteur en Theologie, & Gardien des Freres Mineurs Conventuels de *Huy*.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Fauteuil*.

E N I G M E.

TE ne sçai par quelle raison
 Les François me donnent un nom
 Qui semble n'inspirer qu'amour & que tendresse;
 Cependant chacun me fuit & me hait;
 En tous lieux, en tout tems mon commerce déplaît;
 De ceux que j'ai blessé, la fureur vengeresse
 Cause bien souvent mon trépas;
 Leur main pour me punir, ne les épargne pas.

III. Voici le reste de la Lettre adressée à un des Membres du Parlement de la *Grande Bretagne*, dont les trois premieres parties se trouvent dans les *Journaux de Juillet, Août & Octobre*, pages 63. 155. & 247.

..... Je vous avouë, Monsieur, que voilà une Jurisprudence que je n'entends pas, & que
 jusqu'à

jusqu'à ce qu'on m'ait fait voir mon ignorance, je croirai toujours bonnement & simplement que les Droits de la Guerre, & les obligations de la Paix, ne peuvent pas subsister ensemble; & qu'on ne peut pas combattre, enseignes déployées, contre un Ennemi déclaré, & lui fournir en même-tems les secours d'hommes & d'argent, qu'on pourroit lui avoir promis par une Alliance précédente. L'absurdité seroit encore plus grande que celle qui résulteroit du troisième Article séparé de l'Alliance d'Hannover, & qui a été si bien démontrée par quelques Pairs dans la Chambre haute, quand il y fut question de former l'Adresse au Roi, & d'y insérer la clause de soutien pour l'exécution dudit Traité. Car ils firent voir, que le cas du troisième Article séparé arrivant, le Roi ne pourroit pas se dispenser de fournir en même-tems ses Troupes à l'Empire & au Roi de France, à l'Empire comme contingent, & au Roi de France comme secours, d'où il arriveroit, qu'elles seroient souvent obligées de combattre les unes contre les autres.

Ils n'oublièrent pas non plus de ramener l'attention de la Chambre aux prudentes stipulations des Actes du Parlement, qui ont appelé le Roi à la Couronne; & de montrer qu'il ne convenoit pas aux intérêts, aux Libertez, & au bonheur de la Nation, de l'engager prématurément à la défense des Etats de Sa Majesté en Allemagne, sans réserver aux deux Chambres le Droit qui leur appartient, selon leur institution, & en vertu des mêmes Actes, de consulter ensemble sur la nécessité & la justice de la cause pour laquelle cette défense pourroit être requise. La Protestation qu'ils firent enregistrer à ce sujet, leur fera toujours beaucoup d'honneur.

Mais

Mais laissons tout cela. Je puis vous prouver, par le Traité même de la Quadruple-Alliance, que S. M. Britannique ne pourroit sans infraction, apporter le moindre trouble ou empêchement à S. M. Imp. au sujet de l'Article XII. de son Traité de Paix avec le Roi d'Espagne. C'est ce que portent clairement les Articles premier & troisième de l'Alliance particulière, qui fait la troisième partie de l'Instrument général de la Quadruple Alliance, & dont voici la teneur.

ART. I. Il y aura entre Sa Sacrée Majesté Impériale & Catholique, Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne, Sa Sacrée Majesté Britannique, & les (a) Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, leurs Héritiers & Successeurs, une Alliance très étroite, en vertu de laquelle, chacune de ces Puissances sera tenue de défendre les Etats & les Sujets des autres; de maintenir la Paix. de procurer leurs avantages comme les siens propres, & de prévenir & détourner toutes sortes de dommages & d'injures.

ART. III. Sa Majesté Très-Chrétienne conjointement avec Sa Majesté Britannique & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, promettent pour eux, leurs Héritiers & Successeurs, de ne jamais troubler ni directement ni indirectement Sa Sacrée Majesté Impériale & Catholique, ses Héritiers & Successeurs, dans aucun des Royaumes,

(a) On sçait que les Etats Généraux des Provinces-Unies furent nommez comme Parties principales dans l'Instrument de la Quadruple-Alliance, *sub sperati*, mais qu'ils ne jugerent pas à propos d'accepter leur inclusion; ce qui n'empêcha pas que le Traité ne conservât toute sa force, comme il la conserve encore aujourd'hui entre les autres Contractans.

mes, Païs & Provinces qu'Elle possède presentement en vertu des Traitez d'Utrecht & de Bade, ou dont Elle obtiendra la possession par le present Traité; mais, au contraire, de garantir tous les Royaumes, Provinces & Droits qu'Elle possède ou possèdera, en vertu de ce Traité, tant en Allemagne & dans les Païs-Bas, qu'en Italie, s'engageant de défendre lesdits Royaumes, & Païs de S. M. I. & Cath. contre tous & chacun de ceux qui pourroient les attaquer, & de fournir à S. M. I. & Cath., le cas arrivant, les secours dont Elle aura besoin, suivant les conditions & la répartition ci-après stipulées.

Ce seroit vous faire tort de supposer que ces Articles eussent pour vous quelque chose d'équivoque & obscur, ou de douteux. La garantie qu'on y promet à Sa Majesté pour tous ses Royaumes, Provinces & Droits, tant en Allemagne, & dans les Païs-Bas, qu'en Italie, ne souffre aucune exception, ni de tems, ni de lieu, ni de cas, ni de personnes. Elle est dûë à S. M. & à ses Heritiers & Successeurs, contre tous ceux qui voudroient les attaquer, en quelque cas que ce soit, & par consequent aussi dans le cas de Succession, qui est, sans doute, le principal & le plus important de tous ceux qui pourroient se presenter. On ne peut l'entendre autrement, sans supposer dans le Traité une exception qui n'y est pas, & même sans en détruire la principale & plus fondamentale disposition. D'ailleurs l'équité le veut, & du moment que l'Empereur a bien voulu s'engager, comme il a fait, à la Garantie des Successions Royales de France, d'Espagne, & de la Grande Bretagne, il est bien juste qu'on lui garantisse de même celle de ses Etats Hereditaires dans son Auguste Maison. Ce seroit une pauvre excuse de dire que cette Garantie ne se trouve pas écrite dans la Quadruple-Alliance sous les propres ter-

mes de *garantie de Succession*. On sçait que la Pragmatique Sanction, qui en regle définitivement l'ordre, & qui a été embrassée en forme de Loi fondamentale & perpetuelle par tous les Etats Hereditaires, n'avoit pas encore reçu cette dernière solennité, & que les Renonciations des deux Archiduchesses Josephines n'y étoient pas encore intervenues, d'où il suit bien clairement, qu'il n'avoit pas été possible d'en faire mention dans la Quadruple-Alliance. Mais il suffisoit dès ce tems-là, comme il l'est encore à présent, qu'elle y fut comprise sous le titre de Garantie de tous les Royaumes, Provinces, & Droits que S. M. possède, ou possèdera en vertu du même Traité, tant en Allemagne, & dans les Païs-Bas, qu'en Italie. Cependant comme le Congrès de Cambrai étoit principalement institué pour donner au Traité de Paix toute l'extension qui pouvoit manquer à celui de la Quadruple-Alliance, il étoit raisonnable que l'Article des Garanties réciproques de Succession y fût étendu de manière, que l'ordre établi à ce sujet dans la Maison d'Autriche s'y trouvât spécialement dénommé & compris avec les autres. C'étoit aussi l'intention de l'Empereur, & les Ministres de S. M. Britannique sçavent que la Declaration leur en fut faite de sa part au Congrès de Cambrai; de sorte qu'ils ne peuvent pas en prétendre cause d'ignorance. Je passe maintenant à l'examen d'un autre Grief, dont on a pris grand soin d'informer la Chambre Haute.

Outre les Traitez de Paix & de Commerce, il y a, dit-on, des Articles secrets d'une Alliance conclüe entre S. M. Imp. & S. M. Cath. Cela est vrai, & le secret de cette Alliance, qu'on appelle chez vous Articles, n'est pas grand, puisque le Roi d'Espagne écrivant à Messieurs les Etats le

23. Janvier dernier, avec office de la Médiation, touchant l'affaire du Commerce d'Ostende, leur declare sans mystere. *Qu'il est obligé d'assister S. M. I. en cas de Guerre ou d'insulte, & de vanger les dommages qu'Elle recevra de la part de ses ennemis; assuré que S. M. I. fera de son côté la même chose à l'égard de ses ennemis; afin que de cette maniere on puisse jouir du bonheur d'une Paix sûre & durable dans toute l'Europe.*

C'est là, ce me semble, parler assez franc. J'y ajouterai, Monsieur, pour vôtre satisfaction, que cette Alliance qui a été depuis communiquée à vôtre Cour, dans toute sa forme & teneur, s'étend à la Garantie réciproque de tous les Royaumes, Etats, & Pais de Leurs Majestez, comme aussi de la libre Navigation des Vaisseaux tant au-delà qu'au deçà de la ligne, mais défensivement, & sans préjudice de personne, de maniere qu'on ne sçauroit y trouver à redire, sans impugner en même-tems l'Article VII. des Conditions de la Paix entre S. M. I. & S. M. Cath., qui font la premiere partie du Traité de la Quadruple Alliance, lequel Article est conçu en ces termes.

L'Empereur & le Roi Catholique promettent mutuellement, & s'engagent à la défense ou garantie réciproque d tous les Royaumes & Provinces qu'ils possèdent actuellement ou doivent posséder en vertu du present Traité.

Vous allez, sans doute m'objecter la Lettre de Mr. l'Ambassadeur Stanhope écrite à Mr. le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, & communiquée par extrait à la Chambre des Pairs le 28. Fevrier dernier, portant, *Que le Duc de Ripperda lui avoit enfin déclaré que l'Empereur & le Roi d'Espagne étoient convenus de s'assister réciproquement de tous*

*tes eurs fortes, pour maintenir la Compagnie d'Occi-
dente, & faire restituer Gibraltar.*

Je ne veux point entrer ici dans l'examen de ce qui a pû être dit ou écrit là dessus. Mais je puis bien vous assurer, comme l'ayant appris de bonne part, qu'au tems de la négociation on produisit aux Ministres de l'Empereur, une Lettre écrite par le Roi de la Grande Bretagne à S. M. Cath., par laquelle il lui offroit & promettoit la restitution de Gibraltar; surquoi le Ministre d'Espagne insistoit fort, disant que Gibraltar & Port-Mahon devoient être restitués au Roi son Maître; mais que de la part de l'Empereur, on se contenta de répondre, que si cette restitution se pouvoit faire de gré à gré, S. M. I. ne s'y opposeroit pas, & que même si les Parties le desiroient, Elle y employeroit volontiers sa Médiation.

J'ajouterai que ceux qui ont produit à la Chambre l'extrait de la Lettre de Mr. l'Ambassadeur Stanhope, auroient bien pû, s'ils l'eussent jugé à propos, y donner aussi communication, non pas d'un Discours verbal tenu par maniere de conversation, & qui peut avoir été mal entendu, mais la Lettre même de Mr. le Duc de Ripaida écrite à ce Ministre le 17. Fevrier de cette année. Mr. Stanhope avoit demandé par ordre du Roi son Maître, si la Nation Britannique pouvoit en toute sûreté continuer son Commerce en Espagne, & si la Compagnie de la Mer du Sud pouvoit aussi envoyer les Vaisseaux de sa Concession aux Indes Espagnoles Occidentales. La Chambre y auroit vû que le Roi Catholique avoit paru fort surpris d'une question si extraordinaire, à laquelle il n'avoit point donné lieu, & dont il ne pouvoit penetrer le motif. S. M. étant disposée à observer la Paix établie avec le Roi de la Grande Bretagne, de même que

les autres Traitez, ce qui ne répond pas aux desfeins offensifs, qu'il semble qu'on veuille lui attribuer en consequence de la Paix & de l'Alliance qu'il a contractée avec l'Empereur.

C'est donc sans raison qu'on se récrie chez vous contre ces Traitez. Ils sont l'un & l'autre conformes à celui de la Quadruple-Alliance. Ils en découlent, ils en sont les suites, l'accomplissement, & la perfection. Voyons si les plaintes qu'on y fait du Traité de Commerce sont mieux fondées.

Les Seigneurs disent dans leur Adresse au Roi ; *Que ledit Traité de Commerce leur parôit pleinement, & après mûre délibération, avoir été fait dans la vûe de mettre le Commerce des Indes Espagnoles, Orientales & Occidentales, entierement entre les mains des Sujets de Sa Majesté Imperiale, contre le Traité de Barriera dont S. M. est garante, comme aussi en violation de plusieurs Traitez & engagements solennels faits entre les Couronnes de la Gra de Bretagne & d'Espagne.*

Il m'est fâcheux de me trouver en contradiction avec les paroles de cette Haute Chambre ; mais j'ai vû le Traité d'un bout à l'autre, je l'ai examiné avec toute l'attention possible, & je suis obligé de dire, que je n'y ai rien trouvé de tel. Car premierement à l'égard des *Indes Espagnoles Orientales*, qui se réduisent, comme on sçait, aux Isles Philippines, les seuls Articles où il en est parlé, sont le II., le III. & le IV., & je ne vois pas que le Roi d'Espagne y ait accordé autre chose aux Sujets de S. M. I. que la libre frequentation, sous la condition expresse de n'y pouvoir faire aucun Commerce, & de n'y pouvoir acheter autre chose que des victuailles, & des agrez pour la réparation des Vaisseaux, & de leur Equipage. Comment donc peut-on dire qu'il a été fait dans la vûe

de mettre ce Commerce entierement entre *les mains des Sujets de Sa Majesté Imperiale*? Il faut, sans doute, que dans la chaleur des contestations, cette clause ait échappée aux attentions de la Chambre. Il n'eût pas été possible autrement, qu'elle eût permis qu'on inserât dans son Adresse une proposition si diametralement contraire au Texte formel du Traité.

On n'en peut pas dire de même des *Indes Espagnoles Occidentales*, comprises avec les Orientales, dans la même proposition. Car il n'en est pas dit un seul mot dans tout le Traité, ni en termes propres, ni en termes équivalens. Mais c'est en cela même que l'insubsistance de cette proposition paroît plus clairement. Car enfin, du moment que les Loix generales deffendent le Commerce & l'accès de ces Indes, à tous les Etrangers, on ne peut prétendre d'y être admis qu'en vertu d'une concession particuliere & très-expresse. Sans cela tout le Commerce qu'on y entreprendroit seroit clandestin, frauduleux & de contrebande. Or il ne se trouve dans le Traité, ni hors du Traité, aucune concession de cette nature, en faveur des Sujets de S. M. Imp & Cath. Comment donc a-t'il pû paroître à la Chambre qu'il a été fait dans la vûë de leur livrer entierement ce Commerce?

L'Adresse de la Chambre des Communes, ne s'explique pas dans les mêmes termes; mais ce qu'elle en dit, ne s'accorde pas mieux avec le Traité même, que ce qu'on en trouve en celle des Seigneurs. Elle y énonce *que le fatal but dudit Traité de Commerce, tend à l'entiere destruction des principales branches du Commerce de la Grande Bretagne en violation de plusieurs Traitez solempnels qui sont encore en force.* Elle ne dit pas quelles branches, mais il est aisé de comprendre par tout

le contexte, qu'on y entend parler de celles du Commerce des Indes Orientales & Occidentales. Se peut-il rien au monde de plus incomprehensible? Ne diroit-on pas que l'Empereur & le Roi d'Espagne sont convenus par ce Traité d'exclure les Anglois du Commerce des deux Indes? Qu'ils ont pris pour cela des mesures en Perse, dans le Mogol, à Siam, dans la Chine, & ailleurs? & que le Contract de l'Assiento doit être aussi ôté aux Anglois, & transporté aux Sujets de S. M. I.; car quand tout cela seroit, on ne pourroit pas s'expliquer en termes plus forts que le font les deux Chambres.

Selon leurs Adresses, le Traité de Commerce dont elles se plaignent, est une *violation de plusieurs Traitez & Engagemens solennels fait entre les Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne, qui sont encore en force.* On voudroit bien sçavoir quels sont ces Traité, car on avoüe qu'on ne les connoît point, & que quelque recherche qu'on en ait faite, on n'en a pû trouver aucun. Les Seigneurs mentionnent dans leur Adresse le *Traité de Barriere fait* entre l'Empereur & les Etats Generaux, mais il faut que ce soit une inadvertance, car ce Traité ne concerne la Grande Bretagne, que par raport à la Garantie de la Paix de Munster en faveur de Mrs. les Etats, & nullement par raport à son propre Commerce.

On veut que le Traité d'Hannover soit une *Alliance défensive, extrêmement nécessaire pour maintenir la Balance de l'Europe*, qui à la reserve de la superiorité des forces Britanniques par Mer, étoit parfaitement établie, *pour conserver plusieurs Droits, Immunitéz, & Avantages, par raport au Commerce de la Grande Bretagne*, qui est dans une pleine sûreté; & enfin *pour s'opposer & faire*

échoïer les dangereuses vûes du Traité de Paix entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, qui pourtant avoit été si long-tems attendu & désiré, & sans lequel il avoit paru à tout le monde que la tranquillité de l'Europe ne pouvoit être affermie. Dieu veuille qu'elle demeure effectivement défensive, cette Alliance, dont les deux Chambres croient ne pouvoir assez remercier le Roi; mais à parler franchement, l'occasion qu'on a prise pour la faire, les prétendus dangers qu'on y prétexte, les mouvemens qu'on se donne pour y faire entrer des Puissances, qui sans cela n'y eussent jamais songé; & enfin, car il faut tout dire, l'extrémité où l'on se porte, à la honte du nom Chrétien, en y suscitant le Turc, ne sont pas des circonstances propres à faire croire qu'on ait dessein d'en demeurer là. Heureusement, il y a lieu d'espérer que les accessions ne seront pas si nombreuses que les Auteurs du Traité s'en étoient, peut-être, flatés; Et pour ce qui est de la Porte Ottomane, elle paroît jusqu'à présent disposée à maintenir fidelement la Paix de Passarowitz, & elle en a même fait assurer l'Empereur d'une manière qui marque beaucoup de sincérité. Je m'arrête donc, laissant à vos sages considérations ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, & demeurant comme toujours, très-parfaitement, &c.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

- I. **E**spagne. Dès que le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, fut

fut arrivé à *St. Ildfonse*, comme nous le dimes le mois dernier, ce Ministre eut Audience du Roi, auquel il déclara au nom de S. M. Britannique, que l'Escadre *Angloise* destinée pour la *Méditerranée* n'y étoit envoyée que pour porter des Munitions de Guerre & de bouche aux Magazins de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, & pour veiller à la sûreté de ces deux Places; & que le Chevalier Jennings qui la commande, avoit ordre de ne faire aucune entreprise qui pût causer le moindre ombrage aux Gouverneurs des Places Maritimes de cette Monarchie. La conduite qu'a tenu cet Amiral depuis son arrivée dans ces Mers, a paru, en effet jusqu'à présent assez conforme à cette déclaration; cependant l'allarme n'en a pas été moins générale sur les Côtes, quoique suffisamment garnies de Troupes pour les garantir de toute insulte; la plupart des Habitans s'étant retirez plus avant dans le País avec leurs meilleurs effets; & la Cour n'a pas laissé de renouveler par précaution ses ordres aux Gouverneurs de *Malaga*, d'*Almeria*, de *Cartagene*, d'*Alicante*, de *Valence*, de *Barcelonne*, & de *Majorque*, de veiller exactement aux mouvemens de ladite Escadre, & de ne point lui permettre l'entrée en aucun Port. Le Marquis de Mazerat, Maréchal de Camp, est allé commander les Troupes en *Galice*, & a été fait Gouverneur de la *Corogne*; & le Comte de Montemar, qui avoit été envoyé en *Catalogne* pour y commander pendant la maladie du Marquis de Risbourg, s'est rendu en droiture de *Barcelonne* à *St. André*, pour commander celles qui sont en *Biscaye*, ayant sous ses ordres le Major General Comte de Roideville, Gouverneur d'*Alicante*. Ces Troupes vont être augmentées jusqu'à 10000. hommes d'Infanterie & 2000. de Cavalerie, pour s'en servir à la

garde des lieux les plus expotéz, & particulièrement des Ateliers, où on travaille à la construction des Vailleaux de Guerre. Le Duc de Bourbonville, Chevalier de la *Toison d'or*, Lieutenant General des Armées du Roi, Gentilhomme de la Chambre de S. M., & Capitaine de la Compagnie Flamande des Gardes du Corps, ayant été nommé à l'Ambassade de *Vienne*, en est venu remercier ici S. M., & recevoir ses dernières instructions; ce Seigneur ne tardera pas à partir, & fait travailler à des Equipages de la dernière magnificence. Ses appointemens sont reglez à 1000. Pistolles par mois, & à 12000. pour les Equipages. Le Marquis de Los Balbazes est aussi sur son départ pour *Lisbonne*, & le Marquis d'Abrantez, Ambassadeur Extraordinaire de *Portugal*, est attendu ici de jour à autre pour mettre la dernière main au Mariage du Prince des *Asturies* avec, l'Infante de *Portugal*, & du Prince de *Brezil* avec l'Infante d'*Espagne*.

II. On n'a vû pendant le séjour de l'Amiral Jennings sur les Côtes de *Biscaye*, que Courriers aller & venir, pour informer la Cour de ce qui se passoit, & enfin le 21. Août on apprit que l'Escadre Angloise, après avoir fait voile le 17. de la Rade de *St. Antoine*, étoit allé mouïller devant *St. Vincent de Banquiera*, à 6. ou 7. lieües de l'Oüest de *St. André*. Le 19. elle parut devant la *Corogne*, où ayant croisé jusqu'au 22., elle disparut ensuite faisant route vers les Côtes de *Portugal*, pour de là se rendre à *Gibraltar*. De quelque prétexte que l'*Angleterre* se serve pour colorer l'envoi de cette Escadre dans la *Mediterrannée*, la Cour sent bien que cette Armement a d'autre objet que celui de ravitailler *Gibraltar* & *Port-Mahon*. Les nombreuses Flottes envoyées en même-tems en *Amerique* & dans la *Mer Baltique*, augmentent
d'ailleurs

d'ailleurs la défiance, déjà si universellement répandue dans toutes les Cours; n'étant pas croyable que cette Couronne ait fait de si prodigieuses dépenses pour couvrir de ses Vaisseaux les Mers de l'un & de l'autre monde, dans le dessein de faire simplement parade de ses forces. Ce seroit cependant tout le fruit que la *Grande Bretagne* & les Alliez d'*Hannover* pourroient retirer de leurs armemens, supposé, comme on le veut faire entendre, qu'elle n'eût d'autre but que le maintien de l'équilibre & de la tranquillité generale; puisque l'Empereur, l'*Espagne*, la *Russie*, & la plupart des Princes de l'*Empire* & du *Nord*, unis par le Traité de *Vienne*, protestent être dans les mêmes sentimens, & que c'est à quoi tendent toutes les vûes qu'ils se sont proposées par l'Alliance qu'ils ont contractée. Ainsi voilà toute l'*Europe* d'accord sur ce point si intéressant, & ce seroit bien à contre-temps que la *Grande Bretagne* armeroit pour la conservation de la Paix, pour laquelle toutes les Puissances paroissent si bien disposées. Il en faut donc nécessairement chercher ailleurs la cause, & qu'il me soit permis d'hazarder ici cette reflexion. L'*Angleterre*, par la démarche qu'elle vient de faire d'envoyer de nombreuses flottes en *Espagne*, en *Amerique*, & dans la Mer *Baltique*, n'affecte-t-elle pas trop de vouloir se rendre l'arbitre des affaires generales, & ne voudroit elle pas établir trop à son gré & à son avantage l'équilibre en question? Et cette maniere de négocier, inconnue jusqu'à présent, n'arrêteroit-t-elle pas les bons effets qu'on s'étoit proposéz de part & d'autre par les Traitez de *Vienne* & d'*Hannover*, plutôt que de les avancer? Car, enfin, il y a peu de Souverain qui souffre patiemment qu'on lui fasse la Loi, & n'est-ce pas vouloir en imposer, que de proposer

des conditions à main armée, & de se tenir en état de les faire valoir par la force, si on ne peut autrement parvenir à les faire accepter ? On a déjà vû avec quel ressentiment la *Russie* a rejeté les propositions qui lui ont été faites par l'Amiral *Wager* & le Ministre de *Dannemarc*, & on voit actuellement que l'*Espagne* est à peu près dans les mêmes dispositions.

III. Le Marquis de Grimaldo, qui est parfaitement rétabli de sa dernière maladie, est venu à *St. Ildefonse* reprendre les fonctions de sa Charge de Secrétaire d'Etat. Le Nonce du Pape s'y est aussi rendu, & a eu diverses Audiences particulières du Roi, dans lesquelles ce Ministre a fait des remontrances à S. M. contre la résolution qu'elle a prise de supprimer la Bulle concernant la réforme du Clergé de ce Royaume. Cette Bulle avoit été apportée il y a trois ans par le Cardinal *Belluga* qui étoit venu exprès de *Rome* où il est retourné, & on craint que cette suppression, qui se fait à la sollicitation du Conseil de *Castille*, ne cause quelque nouvelle broüillerie entre cette Cour & le St. Siege. Le Comte de *Königseck*, Ambassadeur de l'Empereur, continue de tenir de fréquentes Conférences avec ceux de S. M., & on prétend que S. Exc. dépêcha dernièrement un Exprés à *Vienne* avec une remise de 400000. pistoles qui lui avoit été faite ici en Lettres de change & de crédit. Le Prince *Emanuel* de *Portugal* se tient toujours à *St. Ildefonse*; S. A. R. va, dit-on, embrasser l'état Ecclésiastique; & aura un des Chapeaux vacans dans le Sacré College, à la recommandation de cette Couronne qui le fait solliciter à *Rome*. Le Duc de *Riperda* est encore au Château de *Segovie*, mais il ne s'est, dit-on, rien trouvé jusqu'à présent à sa charge.

IV. Le Roi travaille tous les soirs à *St. Ildefonse* avec ses Ministres, & L. M. & les Infants tiennent pendant le jour le divertissement de la chasse, ou de la promenade dans les Bosquets. On a fait par ordre de la Cour dans les 25. Provinces du Royaume, le dénombrement des familles, pour en dresser un état general, qui s'est trouvé monter à un million 84000. 633. non compris les Maisons privilégiées; ce qui fait à raison de 5. personnes dans chaque famille, 5. millions 423165. personnes. Le 25. le Comte de Königseck, Ambassadeur de l'Empereur, donna une magnifique Fête à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice.

V. Le 2. Septembre la Cour prit le détail pour la mort de la Duchesse d'Orleans. Le 8. Fête de la *Nativité de la Vierge*, le Roi tint Chapelle publique au Château de *St. Ildefonse*, & l'après-midi S. M. donna Audience particulière au Comte de Königseck, qui lui remit une Lettre écrite de la main de l'Empereur, avec l'Acte du Traité dernièrement conclu à *Vienne* avec la Czarine. On n'apprend pas que la Cour se soit encore expliquée sur l'envoi de l'Escadre Angloise dans la *Mediterranée*; on remarque seulement qu'elle ne voit pas cette entreprise de fort bon œil, & il est aisé d'en juger par les dispositions que l'on fait dans les Provinces de cette Monarchie pour faire échouer les projets que l'Angleterre pourroit avoir formé. L'Isle de *Majorque* est pourvûë de tout ce qui peut contribuer à sa sûreté. On a remplacé à *St. Sebastien* par les deux Bataillons de *Mons* & de la *Corogne* ceux qui en avoient été tirez pour être envoyez à *St. Andero*, & on a ajouté deux Barques armées aux deux qui sont ordinairement à l'entrée de la Riviere, pour en garder le passage. Les Côtés

tes de *Biscaye*, de *Galice*, & des *Asturies* sont occupées par de nombreuses Troupes qu'on y a postées : la Ville de *Cadix* est abondamment munie de tout ce qui peut contribuer à la défense, & les 2. Fregates de 30. & 32. pièces de Canon, qui ont été construites à *St. André*, y sont arrivées. On y attend encore deux Vaisseaux de Guerre de 60. pièces de Canon, & on a fait venir une partie des Milices d'*Andalousie*, pour les employer à la construction de quelques nouveaux Ouvrages que l'on fait au Port de *Ste. Marie*. On apprend de *Barcelonne*, que six Regimens en sont partis pour aller renforcer les Troupes qui sont en *Navare*; & de *Perpignan*, que la démolition des Fortifications de *Salces*, commencée par les François, est fort avancée. La Cour a fait marcher 12. à 14. mille hommes du côté de *Fontarabie*, pour occuper les passages qui sont sur la Riviere de *Bidassoa*. La négociation pour l'accommodement entre la *France* & l'*Espagne* paroît fort ralentie. L'argent est extrêmement rare dans ce Royaume, à cause du retard des Gallions qui sont attendus de l'*Amerique*.

VI. Le Duc de Bournonville part au premier jour pour son Ambassade, & S. Exc. prendra sa route par la *France* & les *Pais-Bas* pour se rendre à *Vienne*. Le Comte de Vandernaath est attendu ici de *Petersbourg*, en qualité d'Envoyé du Duc d'Holstein Gottorp, & le Roi doit nommer dans peu un Ambassadeur Extraordinaire pour aller à la Cour de *Russie*. Le 20. le Nonce du Pape reçut un Exprés de *Paris*, & ce Prélat s'étant rendu le même jour à *St. Ildefonse*, y eut une longue Audience du Roi. On suppose que les dépêches qu'il communiqua à S. M., concernent l'accommodement qui continué de se négocier entre cette Couronne

ronne & celle de *France* par l'entremise du Pape. On a envoyé ordre dans tous les Ports d'achever au plutôt les Vaisseaux qui sont sur les Chantiers; & on meuble a *Madrid* le grand Palais du feu Duc de Salvetierra, pour le Marquis d'Abrantez, Ambassadeur de *Portugal*. Le Roi a honoré de la Grandesse Dom Gonzague d'Arias, Comte de Pognorostro, pour lui & ses Descendants à perpétuité; & l'Evêché de *Panama* en *Amerique*, a été conféré à Dom Augustin Rodriguez, qui fut dernièrement sacré par l'Archevêque de *Toledo* dans la Maison Professe des *Jesuites*. On dit que la Reine est de nouveau enceinte. On ne parle plus de l'affaire du Duc de Riparda, qui est cependant toujours au Château de *Segovie*.

VII. *Cadix*. On n'a aucunes nouvelles des *Indes Occidentales*, ce qui commence à causer ici de l'inquiétude. Dom Thomas Idiaquez, Capitaine General de Terre, est arrivé en cette Ville, & a fait la visite de tous les Ports qui sont dans l'Isle, particulièrement des nouveaux Ouvrages que l'on construit dans le Port de *Ste. Marie*. On a payé la Marine pour 12. mois, & on a pourvû de Troupes & de vivres tous les Forts d'*Affrique*. Quelques Galiottes Moresques avoient paru aux environs du *Pignon de Velez*, pour empêcher l'entrée d'un Convoi dans ce Fort; mais elles ont été dissipées à la vûe des Vaisseaux du Roi qui étoient en plus grand nombre. Les Négocians Anglois établis ici continuent leur Commerce avec la même tranquillité & la même assurance que s'il n'y avoit aucune aparance de Guerre.

VIII. *Gibraltar*. Les Lettres qu'on reçoit de cette Ville portent, que l'Amiral Sommelsdich y arriva le 17. Août avec 7. Vaisseaux de Guerre de l'Escadre Hollandoise qu'il commande; qu'ayant
été

été joint le 20. par un autre Vaisseau venant de *Cadix*, il en étoit parti le 25. pour aller à *Alger* traiter de la Paix avec les *Algeriens*; que l'Amiral *Jennings* qui s'étoit arrêté à *Lisbonne*, y étoit attendu de jour à autre.

IX. *Portugal. Lisbonne.* L'Amiral *Jennings* entra le 25. Août dans le *Tage* avec une partie de son Escadre, ayant laissé le Contr'Amiral *Hopson* à la hauteur de la *Corogne* avec 4. Vaisseaux de Guerre. A son arrivée il fit une salve Royale devant le Fort, qui lui repondit coup pour coup, & le même jour il envoya le Colonel *Disney* au Brigadier *Dormer*, Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne* en cette Cour, pour lui donner avis qu'il étoit entré dans ce Port pour y faire aiguade, & prendre quelques rafraichissemens dont il avoit besoin. Aussi-tôt ce Ministre en alla informer le Secrétaire d'Etat, qui lui fit sçavoir le lendemain que le Roi seroit bien aise de voir le Chevalier *Jennings*, & que le soir il pourroit avoir Audience de S. M. L'Amiral ayant dîné le 26. avec l'Envoyé, se rendit ensuite, accompagné des principaux Officiers de son Escadre, à l'Audience du Roi, dont il fut parfaitement bien reçu, & Mr. *Dormer* qui le presenta à S. M., profita de cette occasion pour la complimenter sur le rétablissement de la santé du Prince de *Brezil* qui avoit été indisposé. S. M. reçut de même très-gracieusement tous les Officiers qui l'accompagnoient, & ordonna qu'on fournit à la Flotte tous les rafraichissemens dont elle pourroit avoir besoin. Le 30. le Roi étant allé faire ses devotions à l'Eglise du Couvent de *St. Joseph*, située près de *Belem*, passa à son retour sur le bord du *Tage*, & S. M. fut saluée du Canon de tous les Vaisseaux de l'Escadre Angloise qui étoit à l'ancre. Le premier Septembre l'Amiral

ral Jennings descendit le *Tege*, & remit à la voile. On suposoit qu'il alloit à *Gibraltar*, personne n'étant informé de la route qu'il devoit prendre.

X. Le Comte de Pennigao, fils du Marquis d'Abrantez, a été fait Marquis de *Fozes*; le Fils du Comte d'Unhao a aussi été fait Comte; & le Marquis de Valenza a été honorié par le Roi du titre de Cousin, en considération de ce qu'il est allié à la Famille Royale. Le Roi a donné le Gouvernement de *Santes* au Sr. Jean Velasco de Molina; celui de *Cacheo*, au Sr. Jean Perestrello; celui de *Mexima*, au Sr. Pierre Fragote de Freitas; le Commandement de *Pedras*, au Sr. Pierre Gomes de Brazaon; celui de la Province de *Pareiba*, au Sr. Antoine Borges de Fonseca; ceux de *Rio-Grande*, au Sr. Dominique de Novaes Navario; ceux de la Province de *Scata*, au Sr. Jean-Baptiste Furtado, ceux de *Scragippe Del-Roy*, à Dom Jean Dacosta Sylva; ceux de la Province du *Sr. Esprit*, à Dom Antoine Pirez Fortas & S. M. a aussi disposé des Charges vacantes de Detembargadois & de Juges des Tribunaux de différentes Villes du Royaume. Le 7. on celebra à la Cour avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de la Naissance de la Reine qui entra dans sa 44^e année. L. M. reçurent là-dessus les complimens de la Noblesse, & il y eut le soir une très belle serenade au Palais. Le Marquis d'Abrantes, nommé à l'Ambassade d'*Espagne*, est un peu indisposé, ce qui retarde son départ pour *Madrid*, & une partie des Equipages du Marquis de Los Balbazes, Ambassadeur de S. M. Catholique, sont déjà arrivez. Les Vaisseaux Marchans destinez pour le *Brezil*, étoient prêts à partir le 10., & la Flotte de *Rio de Janeiro* est attendue ici pour le 15. Octobre au plus tard. Le
Conseil

Conseil du Roi a réglé le prix du Sel à 800. *Rez*, comme l'année dernière.

Les dernières nouvelles qu'on reçoit de l'Amiral Jemmings, sont, qu'ayant paru devant *Cadix* avec son Escadre, il avoit demandé au Gouverneur la permission d'y acheter du vin, ce qui lui avoit été accordé; après quoi il avoit fait voile vers *Gibraltar*. Que le Paquebot Espagnol qui vient de *Londres* à la *Corogne* avec les Lettres ordinaires, avoit été visité par les Anglois qui croisent entre ce Port & le Cap *Finesterre*, de même que la Malle où étoient les Lettres, &c.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le 19. Août le Pape commença de prendre le divertissement de la promenade à *Villa-Negrone*, ce que S. S. a continué pendant tout le reste de la semaine. On est dans l'attente de ce que décidera la Congregation établie au sujet de la resolution prise de déclarer *Civita-Vechia* un Port franc; les Habitans de cette Capitale s'interessant beaucoup à cette affaire. Ceux qui composent cette Congregation, sont les Cardinaux Gualtheri, Coscia, Imperiali, & Mrs. Celigola & Ansidei. Les prisonniers détenus pour s'être interessés dans les Lotteries de *Genes*, ont été relâchez, en payant chacun une amande de 100. écus d'or; mais on a renouvelé les deffenses, & augmenté les peines contre ceux qui s'y interessent à l'avenir. Le 20. la Congregation des *Rites* accorda par un Decret le titre de *Venerable* au deffunt Cardinal Barberigo, Evêque de *Padouë*, & le Pere Baldinucci Je-

suite

suite doit obtenir dans peu la même faveur. Mr. Emilio Cavalieri *Napolitain*, Evêque de *Troia*, étant mort, S. S. a conféré cet Evêché à l'Archidiaque d'*Otrante* qui est à son service; l'Abbé Giraldi, Gentilhomme de *Pise*, a été nommé Evêque de *Cortone*, à la recommandation du Grand Duc, & l'Abbé de *Hatrach* sera, dit-on, pourvû de la Charge d'Auditeur de *Rote* pour l'*Allemagne*. Le Cardinal Fabroni a eu une nouvelle attaque d'apoplexie, & le 21. le Cardinal Gualtieri en eut une si violente, qu'il resta cinq heures sans parler; ce qui cependant n'a pas eu de suites, cette Eminence s'étant trouvée quelques jours après assez bien rétablie. Le Chevalier de St. George a fait louer un Palais à *Bologne*, où il ira faire sa résidence avec les deux Princes ses fils, paroissant mécontent de ce que depuis quelques mois le Pape refuse de lui donner Audience, à cause de son démêlé avec la Princesse son Epouse. La République de *Lucques* continuë de solliciter l'érection de l'Evêché de cette Ville en Archevêché, & le Grand Duc, celle de la Prevôté de *Pejcia* en Evêché.

II. Sur un bruit qui s'étoit répandu que le Pape avoit dessein de supprimer quelques Congregations de *Benedictins* & de *Chanoines Reguliers*, pour employer leurs revenus à augmenter ceux de l'Hôpital *St. Gallican*, & à l'entretien de quelques nouveaux Cardinaux, S. S. manda dernièrement au *Quirinal* les Procureurs Generaux de ces divers Ordres, & les assura qu'Elle étoit très éloignée de cette pensée; qu'Elle avoit, au contraire une singuliere veneration pour leurs habits & leurs Constitutions, & que cette calomnie lui étoit très injurieuse; leur ordonnant de rendre cette Declaration publique, & d'en faire part à leurs Ordres. Le 25. Fête de *St. Louis*, dont le Roi de *France* porte le nom, le

Sacré

Sacré College tint Chapelle publique dans l'Eglise dédiée à ce Saint, & après la Messe qui fut célébrée solennellement, le Cardinal de Polignac, Ambassadeur de France, fit chanter le *Te Deum* en action de graces du rétablissement de la santé de S. M. Très-Chrétienne. Le Cardinal Bellugani Dom Felix Cornecco, Agent d'Espagne, ne se trouverent pas à cette Ceremonie, non plus que les Prélats & les Seigneurs attachez à cette dernière Couronne. Le 26. le Cardinal de Polignac eut une longue Audience du St. Pere, après laquelle Son Em. se rendit chez Mr. Lescari, Sous-Secretaire d'Etat, & ensuite chez le Cardinal Coscia qui la reçut au lit à cause de la goutte dont il étoit attaqué. Le 28. le Cardinal Cinfuegos, Ambassadeur de l'Empereur reçut les complimens à l'ordinaire sur l'anniversaire de l'Imperatrice Regnante, qui étoit entré ce jour-là dans sa trente-sixième année.

III. On fit le premier Septembre dans l'Eglise de la *Basilique de St. Pierre*, la Ceremonie de proceder à la Beatification de la venerable Sœur *Hiacinte Marescotti*, en presence des Seigneurs & Dames de cette Maison, & de celles de *Ruspoli*, *Capizucchi*, *Gavotti*, & de plusieurs autres personnes de distinction qui y assisterent. Les Cardinaux, Prélats, & Consultants de la Congregation des Rites, s'y étant aussi rendus, & un de ces derniers ayant remis le Decret de Beatification au Cardinal Marini, Prefet de ladite Congregation, S. Em. le donna au Cardinal Albani qui en fit la lecture à haute voix. On chanta ensuite le *Te Deum*; après quoi on ôta le voile qui couvroit l'Image de cette Bienheureuse. Ce fut Mr. Cervini qui celebra la Messe, à l'issuë de la quelle il prononça un très-beau Panegyrique qui fut fort applaudi. L'Eglise

glifié & l'Autel étoient ornés avec une magnificence surprenante ; les frais de cette Beatification & de cette Ceremonie , ayans été faits aux dépens de ceux de cette Maison , dont les Palais furent illuminés pendant deux soirs consécutifs. Il y eut des feux de joye & des Concerts d'instrumens , & on y distribua quantité d'aumônes aux pauvres. Le 4. le Pape assista à la Congregation du St. Office : l'après midi il s'en tint une Consistoriale au *Quirinal*, & le 6. il y eut Examen d'Evêques. S. S. a fait présent de deux très-beaux Chevaux au General des Dominicains. Le Cardinal Coscia a acheté pour 80000. pistoles le Duché d'*Arillo* situé près de *Benevento*.

IV. On veut que l'accommodement du *St. Sie*ge avec la Cour de *Turin* soit plus éloigné que jamais ; cependant on est informé que le Cardinal *Ottoboni* qui est à *Venise*, travaille à terminer ce differend , & on voit même déjà quelques Articles Préliminaires de cet accommodement , qui contiennent. 1. *Que le Pape ne pourra nommer aux Benefices Consistoriaux de Sardaigne que des Sujets naturels de cette Isle.* 2. *Que ce Royaume sera possédé par le Duc de Savoye sur le même pied que les Espagnols en ont joui.* 3. *Qu'il sera Tribunalire du St. Sie*ge avec toutes les Isles qui en dépendent , en vertu de la Donation de *Charles-Magne*, 4. *Qu'à cette condition le Pape reconnoîtra ce Prince Roi de Sardaigne , & comprendra quelques-uns de ses Sujets dans la prochaine Promotion de Cardinaux.* 5. *Que la Cour de Rome enverra un Nonce à Turin , & donnera aussi les mains à un accommodement touchant les Eglise de Piémont & de Savoye.* Que ceci soit vrai ou supposé ; du moins ces Articles serviront ils à faire connoître les prétentions réciproques du *St. Sie*ge & de la Cour de

Turin, qui occasionnent le démêlé en question. Il se tient de fréquentes Conférences entre les Cardinaux Corradini, Marefoschi & Alberoni, & Mr. Lescari Secrétaire d'Etat, sur la réünion du Chevalier de St. George avec la Princesse son Epouse, qui est, dit-on, sur le point de se conclure; cependant on meuble le Palais que ce Prince a loué à *Bologne*, & on apprend que le 6. S. S. lui envoya l'Agent de cette Ville pour lui notifier, qu'il pouvoit partir quand il voudroit pour s'y rendre avec ses deux fils, & qu'il y seroit traité en Roi, ayant donné pour cela les ordres nécessaires. Ce sera le Cardinal Corradini qui aura soin de ses affaires en cette Cour pendant son absence. Les uns disent que ce qui engage particulièrement ce Prince à quitter *Rome*, est l'éducation de ses enfans, & d'autres, que c'est pour dérober la connoissance de ses affaires à quelques Cardinaux qui s'en mêlent, & qui ne lui sont pas fort affectionnez.

V. Il y eut le 11. Consistoire secret, & la grande Promotion, à laquelle tant de prétendans aspirerent, se borna à celle de Mr. Hercule Fleury, ancien Evêque de *Frejus*, qui fut élevé à la Pourpre sur la nomination du Roi de *France*. C'est, sans doute, une satisfaction que S. S. n'a pas voulu différer de donner à S. M. T. C., qui a fait solliciter ce Chapeau avec un empressement qui fait croire que ce Prélat a rendu des services d'autant plus importans à l'Eglise & à l'Etat, que la récompense n'en devoit plus être retardée. Il a fallu pour cela les consentemens des Cours de *Vienne* & de *Madrid*, que l'on a obtenus, & qui autrement ne seroient nullement accommodées de cette préférence, ayans aussi proposé des Sujets à l'élevation desquels elles s'intéressent. C'est Mr. Olivieri,
Neve

Neveu du Cardinal de ce nom, & Camerier Secret du Pape, qui est nommé pour porter la Barette au nouveau Cardinal. Le Cardinal Pereira & l'Ambassadeur de *Portugal* n'ont pas manqué de renouveler dans cette occasion leurs instances en faveur de Mr. Bichi, mais sans avoir rien pu obtenir; l'opposition du Sacré College à la Promotion de ce Prélat paroissant toujours invincible. Aussi cette Eminence & les Ministres Portugais ont ils été extrêmement piquez du peu d'égard qu'on a à la recommandation de S. M. Portugaise; les plaintes qu'ils en font publiquement ne peuvent être plus vives, ne menaçans pas moins que de sortir de *Rome*, selon l'ordre qu'ils en ont reçu du Roi leur Maître, & de priver le St. Siège & la Chambre Apostolique des revenus immenses qu'ils tirent tous les ans de cette Couronne. Tout cela n'embarasse pas peu le St. Pere, qui n'a plus que huit places à remplir dans le Sacré College, & qui trouve des prétendans sans fin à une Dignité qu'il ne peut conférer qu'avec beaucoup de précautions. On préconisa dans ce même Consistoire l'Evêché de *Troja* dans le Royaume de *Naples*, pour l'Archevêque d'*Orrante*, & un autre Evêché en *Pologne*, pour un Sujet de ce Royaume. Après un Discours que prononça le Pape sur la Canonization des Nouveaux Saints, S. S. proposa d'ériger en Archevêché l'Evêché de *Lucques*, & declara le Cardinal Marini Legat de la *Romagne*, en la place du Cardinal Bentivoglio. On doute que Mr. Corneco, Ministre d'*Espagne*, ait reçu aucun ordre de la Cour de *Madrid* de proposer le Prince Emanuel de *Portugal* pour être compris dans la premiere Promotion, les Princes de ce rang étant, à ce que l'on assure, honorez de la Pourpre sans aucune recommandation, dès qu'ils le souhaitent: ce qui

lui abregeroit bien du chemin en cas qu'il visât au Cardinalat, comme on continuë de le confirmer. Le Cardinal Fabroni a l'esprit un peu affoibli depuis sa dernière rechute. Le Prince de Monte-Mileto, Neveu de S. S. retourne à Naples, pour, de l'avis des Medecins, reprendre son air natal; ce qui fait plaisir à quelques Grands auxquels sa présence caufoit ici de la jalousie. Le 12. le Pape assista à la Congregation du *St. Office* qui se tint ce jour-là, & nomma les Cardinaux Alberoni, Falconieri, & Giudici, Députez de la Congregation de la *Sacrée Consulte*.

VI. Le 15. les Religieux du *Tiers Ordre* de *St. François* commencerent dans leur Eglise d'*Ara-Cali* une Fête qui a duré 3. jours, à l'occasion de la Canonization de la Bienheureuse *Hiacinte Marescotti* qui étoit de leur Ordre. Le Panegyrique de la Sainte y fut prononcé chaque jour: il y eut une Musique des plus exquises, & le 17. le Pape s'y rendit pour y faire ses devotions. Cette nouvelle Sainte qui étoit fille du Comte Antoine Marescotti, & d'Octavie Orfini, nâquit en 1585. à *Vignanello*. A l'âge de 20. elle prit l'habit du *Tiers Ordre* dans le Monastere de *St. Bernard* de *Viterbe*, & le 30. Janvier 1640., elle y mourut. Le 18. & le 19. il y eut Consistoire public, dans lequel Mr. de Ste. Marie, Camerier d'Honneur du Pape, fut déclaré Evêque *in partibus*. On proposa aussi la Canonization de six nouveaux Saints, dont on exposa sommairement la vie & les miracles, dans de très-beaux Discours Latins qui furent prononcez par des Avocats Consistoriaux. Le 20. le Chevalier de *St. George* eut une longue Audience du Pape, dont il prit congé, étant sur son départ pour se rendre à *Albano* & de là à *Bologne*. Ses deux fils doivent s'y rendre en droiture, & Mylord Es

&

& Madame son Epouse seront de ce voyage ; mais on prétend qu'ils quitteront le Chevalier de St. George, & qu'ils passeront en *Espagne*, où ils seront pourvûs d'Emplois considerables. On ajoute que le Prince reviendra ici six semaines après son départ, avec ses deux fils, & qu'à son retour il trouvera dans son Palais la Princesse son Epouse, qui s'y rendra du Couvent de *Ste. Cecile* ; leur reconciliation étant ainsi réglée. Le Cardinal Pereira & les Ministres Portugais menacent toujours de sortir de cette Ville, & s'ils ne l'ont déjà pas fait, ce n'a été, dit-on, qu'aux instances du Cardinal de Salerne, & sur la promesse que leur a fait le Cardinal Cinfuegos d'employer ses bons offices auprès du Pape, pour porter S. S. à élever Mr. Bichi au Cardinalat, après la Promotion de l'Abbé de Zinzendorf & du Jesuite, recommandez, le premier par l'Empereur, & l'autre par le Roi d'*Espagne*. Le Cardinal Falconieri étoit le 20. dangereusement malade, & le Cardinal Olivieri qui est incommodé d'une fluxion sur les jambes, va à *Pezaro* sa patrie, dans l'esperance que le changement d'air lui procurera du soulagement. Le Cardinal Bentivoglio est arrivé ici de sa Legation de la *Romagne*, pour remplir l'Ambassade d'*Espagne*, & cette Em. à son arrivée reçut la visite du Cardinal Belluga, des Auditeurs de Rote Espagnols, de Mr. Acquaviva, & de Dom Felix Corneco, Ministre de cette Couronne.

VII. *Sicile. Palerme.* On reçoit de cette Ville une Lettre du 2. Septembre, dont voici l'extrait.

Hier entre les 10. & 11. heures du soir on sentit ici diverses secousses de tremblement de terre, qui ne furent pas d'abord fort violentes, & ne causerent aucun mal. Cependant l'allarme ne

laissa pas d'être fort grande. Peu de tems après elles redoublèrent, & continuerent pendant 24. à 25. minutes avec tant de violence, que la plupart des Eglises, des Edifices publics, & environ le quart des Maisons furent entierement renversées & ruinées de fond en comble. Ce qu'il y a de plus surprenant, est que dans le Quartier de Stc. Claire, une rue s'ouvrit soudainement, avec un bruit si effroyable, qu'on crut que non seulement la Ville entière, mais toute l'Isle alloit être abimée. Il en sortit en même tems des flammes mêlées de pierres calcinées, & d'un ruisseau de souffre, qui réduisirent en cendres en moins d'une demie heure tout le Quartier. Le plus affreux spectacle fut de voir les femmes & les petits enfans courir nus par la Ville, sans sçavoir où ils alloient, & se précipiter dans les gouffres qui s'étoient ouverts, croyans marcher sur le pavé. On compte plus de 1500. personnes ensevelies sous les ruines des maisons, sans compter celles qui ont été englouties dans les gouffres, dont on ne sçait pas le nombre, & plus de 1200. personnes dangereusement blessées. Le Gouverneur fit tous ses efforts pour tâcher d'apaiser l'allarme, & de retenir les Habitans qui fuyoient & à la hors des Portes pour se retirer à la Campagne, afin de pouvoir par leur moyen éteindre le feu; mais n'ayant pu en venir à bout, & la Garnison elle même étant troublée, il laissa sortir tous ceux qui voulurent. Les Habitans qui demeuroient le long de la Marine, prirent le parti de monter sur les Bâtimens qui étoient dans le Port, & les autres coururent en foule vers la Campagne. On ne peut bien circonstancier un événement si terrible, à cause de la confusion & du desordre qui sont encore extrêmes. On a aussi senti de violentes secousses à Messine, Siracuse, Catanée, Trapani, & Ter-

des Princes &c. Novemb. 1726. 363
mini; De quoi on attend un plus ample détail, &c.

VIII. *Naples.* Le Cardinal Pignatelli, Archevêque de cette Ville, a tenu un Synode dans son Diocèse, dont les Decrets font beaucoup murmurer, sous prétexte qu'ils donnent atteinte aux plus beaux Privileges des Habitans de ce Royaume. Le Cardinal Viceroi a employé toute son autorité pour empêcher les suites de ce mécontentement, qui est presque general, & S. Em. a informé de cette affaire la Cour de *Vienne*, dont on attend la décision. Les chaleurs excessives & l'abondance des fruits ont causé beaucoup de maladies dans le Plat Pais, & il y a eu un concours extraordinaire de malades aux Bains d'*Ischia*, d'*Agnano*, & de *Pozzuolo*, qui se sont trouvez fort salutaires cette année. Le Duc de St. Donat d'Angelis ayant obtenu, après beaucoup d'instances, sa démission de la Charge d'Elu du peuple, ceux qui composent ce Siege ont nommé à l'ordinaire six des principaux Négocians de cette Capitale, & S. Em. auquel ils ont été presentez, a choisi Mr. Paris Granilo, qui a pris possession de cette Charge. Le 26. Août Mr. Jean Zucato, nouveau Resident de la Republique de *Venise* eut sa premiere Audience publique du Cardinal Viceroi, à laquelle il se rendit avec une livrée magnifique, suivi de près 120. Carrosses de la principale Noblesse qui étoient allé prendre au Palais de *St. Marc*, & le lendemain ce Ministre alla rendre visite au Cardinal Pignatelli. Le 28. on celebra au Palais par une magnifique Fête l'anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice. La Compagnie de *Trieste* offre d'habiller à un prix raisonnable les Troupes Imperiales qui sont en *Italie*; ce qui, à ce que l'on croit, sera accepté. La recolte des grains a été extraordinairement

dinairement abondante dans toute l'étendue de ce Royaume, malgré la grande secheresse qu'il a fait, & le 6. Septembre il commença à tomber une agréable pluye, qui a rendu aux Campagnes & aux Jardins tous les agrémens que la trop grande chaleur leur avoit ôté. Le 13. on publia ici par ordre du Magistrat de la santé des ordres très-rigoureux contre les Bâtimens venans des Pais infectez de la peste, avec deffence d'aprocher des Côtes de ce Royaume, & les mêmes ordres ont été envoyez dans toutes les Places Maritimes. On ne parle que du defastre arrivé en Sicile, & causé par le dernier tremblement de terre. La déso- lation y est inexprimable, & tout y est dans un defordre affreux.

IX. *Venise*. Le Comte de Colloredo, qui depuis plusieurs années faisoit ici les fonctions d'Ambassadeur de l'Empereur, partit le mois d'Août dernier pour retourner à *Vienne*, prendre possession de la Charge de Grand Maréchal de la Cour, dont il a été pourvû. Mr. Pierre Verdramico, nouveau Provediteur General en *Dalmatie*, est parti pour s'y rendre, & Mr. Erizzo qu'il remplace, en est revenu. Mr. Antoine Delfino a été élu Provediteur de *Zante*, à la place de Mr. André Marcello, & Mr. Diedo, ci-devant General en *Dalmatie*, remplace Mr. François Correr dans la Charge de Provediteur General sur Mer. Le Cardinal Ottoboni se tient encore ici, & S. E. a. fait disposer toutes choses pour donner le 25. sur le grand Canal une magnifique course de Barques, appelée *Rigata*, dont elle a dessein de régaler la Noblesse. On ne reçoit que de tristes nouvelles de la *Morée*, de *Turquie*, & du *Levant*, où la peste continué de s'étendre, & fait des ravages inouïs, particulièrement à *Constantinople*, à *Andrinople*, à *Smirne*, au
Caire,

Caire, à *Alexandrie*, à *Naples de Romanie*, &c. Surquoi le Magistrat de la santé a redoublé les ordres pour l'exacte observation des quarantaines ordonnées aux Bâtimens & passagers venans de ces quartiers.

X. *Genes*. On augmente de quelques Ouvrages les Fortifications de cette Ville & de diverses autres Places de cet Etat, & on conçoit quelque défiance de la Cour de *Turin*, qui continuë de demander satisfaction à la Republique pour l'affaire d'*Onelle* qui n'est pas accommodée; mais l'Empereur ayant interposé sa Médiation, on s'attend toujours que ce differend s'ajustera à l'amiable. Mr. Franchi, nouvel Archevêque de cette Ville, est arrivé de *Rome*, & le Marquis Doria a été envoyé à la Cour de *Vienne* pour y exécuter une Commission secrette. Sur les avis réitérez que la peste continuë de désoler la *Turquie* & le *Levant*, on a ordonné une exacte quarantaine pour les Bâtimens qui viendront de ces Pais. C'est Dom Beinard Espoletta qui fait ici les affaires d'*Espagne* depuis le départ du Marquis de St. Philippe qui n'est pas encore remplacé.

XI. *Florence*. On a envoyé des instructions à tous les Commandans des Places Maritimes de cet Etat, sur la maniere dont ils doivent se comporter en cas que l'Escadre Angloise qui a été envoyée dans la *Mediterrannée*, se presente sur les Côtes d'*Italie*. Le Comte de Warldorf, Envoyé de *Pologne*, est retourné à *Varsovie*, & les Princes de *Saxe-Gottha*, après avoir fait ici quelque séjour, sont partis pour l'*Allemagne* leur Patrie. Le 6. Septembre la Princesse Violante alla à *Villa Campi*, & le 11. le Comte de Caïmo, Envoyé de l'Empereur, arriva en cette Ville. Le lendemain ce Ministre fit notifier à la Cour son arrivée, & le

13. il reçut la visite du Perc Ascanio, Agent d'Espagne, avec lequel il eut un long entretien. Le Cardinal Bentivoglio est passé par cette Ville allant à Rome. On continuë de faire des préparatifs de Guerre à Genes.

XI. *Livourne*. Les avis qu'on reçoit de *Tunis*, portent, qu'il y étoit arrivé un Capigi de *Constantinople* avec le Traité de Paix nouvellement conclu entre l'Empereur & cette Regence; que le Bey ayant fait assembler le *Divan*, fut d'avis de ratifier cette Paix, mais sans aucune restitution des prises qui ont été faites, ou qui pourroient se faire par les Corsaires avant leur retour; que ce même Capigi avoit ordre de la *Porte* de se rendre à *Alger* & à *Tripoli*, pour négocier un pareil Traité, & que ceux d'*Alger* avoient enfin conclu la Paix avec les Etats Generaux des *Provinces-Unies*. On prend ici toutes les précautions imaginables, de même que dans tout le reste de l'*Italie*, pour éloigner la maladie contagieuse qui continuë de ravager la *Turquie* & le *Levant*. Voici l'extrait d'une Lettre, par laquelle on pourra juger des dégats horribles qu'elle fait, particulièrement à *Constantinople*.

Tout est ici dans une confusion étrange à cause de la peste qui ravage cette Ville. Le Commerce est tout-à-fait interrompu: il y meurt jusqu'à 4000. personnes par jour, & les cadavres demeurans sans sepulture, l'infection de l'air est si grande, que les oiseaux tombent morts dans les Places publiques, & que les Tourterelles qu'on voyoit en grand nombre dans presque tous les quartiers de la Ville, se sont retirées ailleurs. Le Sultan est renfermé dans son Sérail, sans communiquer avec personne. Les Ministres & la plupart des Hauts Officiers

des Princes &c. Novemb. 1726. 367
de la Porte sont allez à la Campagne, où ils ne sont
gueres plus en sûreté qu'ici, la peste ayant gagné
sous la Natolie & la Romanie, &c.

XII. *Milan.* On va augmenter les Fortifications de *Novarre, Pavie, & Tortonne*, Places qui confinent le *Piémont*. Le Comte *Arconati* va à *Turin* complimenter de la part du Comte de *Daun* le Roi & la Reine, le Prince & la Princesse de *Piémont* sur la Naissance du Duc d'*Aost*, & le Comte de *Caimo* est parti pour *Florence*, où il va résider en qualité d'Envoyé de l'Empereur. Le 28. Août on celebra ici par une grande Fête l'anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice, & ce jour-là *Mr. Buffinello*, nouveau Résident de la République de *Venise*, fit en cette Ville son entrée publique, qui fut des plus magnifiques. On a renforcé la Garnison de *Massa-Carrara*: on prépare des Ecuries à *Vigevano* pour 1500. Chevaux, & des quartiers pour quelques Regimens de renfort qui sont attendus d'*Allemagne*. Le Gouvernement a, dit-on, ordre d'assister puissamment le *Genois*, en cas qu'ils soient attaquez; cependant l'accommodement de cette République avec la Cour de *Turin* continué de se négocier, & on espere que par l'entremise de l'Empereur ce differend se terminera. C'est au sujet de quelques Terres situées près d'*Oneille*, qui sont en contestation, & dont les *Genois* sont en possession. On a reçu de *Vienne* les Investitures des Fiefs que l'Empereur cede au Roi de *Sardaigne* dans les *Langhes*, & quoique le Fiscal ait ordre d'en mettre ce Prince en possession, on ne croit cependant pas que cela se fasse encore sitôt. Le 17. Septembre les Députez des *Grisons* arrivèrent en cette Ville au nombre de 18., pour le renouvellement des Capitulations avec le *Mila-*

nez: ils furent reçus à 3. mille de cette Ville par 4. Seigneurs de la Regence qui allerent à leur rencontre avec un Cortège de 24. Caroffes. On les salua à leur arrivée de 18. coups de Canon du Château, & ils allerent descendre aux deux meilleures Hôtelleries de la Ville, où ils seront défrayez aux dépens de l'Empereur pendant le séjour qu'ils feront ici.

XIII. *Turin*. Le Roi revint au commencement de Septembre de son voyage de *Savoie*, & à son arrivée, S. M. donna une longue Audience au Comte de Harrach, Ministre de l'Empereur, qui le lendemain dépêcha un Exptés à *Vienne*. Le Comte de Cambis, Ambassadeur de *France*, paroît fort satisfait de ses Négociations, & est fort caressé ici. Cependant rien ne se développe, & les affaires s'y traitent avec un secret impenetrable. On sçait seulement que S. M. a remis à ses Ministres l'examen du Traité de *Vienne*, dont l'accession lui a été proposée par le Comte de Harrach. On parle fort de l'accommodement entre cette Cour & celle de *Rome*; que le Marquis Ferrari y sera envoyé en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M., & que l'Abbé Paulucci viendra à *Turin* avec le caractère de Nonce Apostolique. On a nommé des Commissaires pour l'affaire d'*Oneille*, & traiter des prétentions reciproques de cette Cour & des *Genois*.

XIV. *Suisse*. Les Cantons Catholiques ont écrit au Pape en faveur de celui de *Lucerne*, & on voit la reponse de S. S. qui contient, „ qu'Elle les „ remercie des soins & des peines qu'ils se sont „ donnez pour faire rentrer le Magistrat de *Lucerne* „ dans son devoir; qu'Elle les assure de toute „ son affection paternelle, & du desir sincere qu'Elle „ le a de leur être utile; que la porte est encore „ ouverte

„ ouverte pour recevoir les coupables s'ils veulent
„ bien reconnoître leur faute, qu'Elle les recevra
„ à miséricorde, & les honorera de toute son af-
„ fection, offrant d'oublier le passé, & de pardon-
„ ner leurs égaremens. A faure de quoi, Elle
„ agira envers eux à toute rigueur, & employera
„ les moyens les plus efficaces pour les faire ren-
„ trer dans l'obéissance dûë au *St. Siege*, &c. Le
8. Septembre le Marquis d'Avarey, Ambassadeur
de France, partit de *Soleure* pour retourner à *Pa-*
ris. S. Exc. avant son départ, exhorta fortement
les Cantons de ne conclure avec l'Empereur aucun
Traité qui fût préjudiciable au Roi son Maître, &
fit publier une ample reponse au Memoire de
l'Abbé de *St. Blaise*, Ministre de l'Empereur, tou-
chant le renouvellement de l'Alliance proposée en-
tre S. M. I. & le Corps Helvetique. Cette Repon-
se a été envoyée à toutes les Regences des Cantons,
& finit en disant, „ qu'on ne devoit rien précipi-
„ ter dans une affaire si importante, & qu'il con-
„ venoit de la conduire avec toute la prudence
„ possible, &c. Cependant les Négociations de
l'Abbé de *St. Blaise* vont toujours leur train; les
Cantons ayans, à sa réquisition, envoyé des Dé-
putez à *Klingenaw* dans le Territoire de *Bade*,
pour entrer avec lui en conference. Mais on
ignore encore ce qui s'y est passé. L'affaire de
Lucerne se broüille de plus en plus, & on s'attend
à un éclat. On ne voit pas que les Cantons, soit
Catholiques ou Protestans, ayent encore pris de
parti par rapport aux Traitez de *Vienne* & d'*Han-*
nover. Le 24. le Droit de Conbourgeoisie entre
les Cantons de *Berne*, de *Fribourg* & de *Soleure*
fut renouvelé.

Les Lignes Grises ont envoyé à *Milan* 18. Dé-
putez, pour mettre la dernière main au renouvel-
lement

ment du Capitulat avec le *Milanez*, & il y a apparence que cette affaire prendra une fois fin.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **F**ontainebleau. *Verjailles*. Le Roi depuis son arrivè à *Fontainebleau*, a eu une legere indisposition, ce qui cependant ne l'a pas empêché de prendre presque tous les jours le divertissement de la chasse, & d'aller à *Riviere*, Maison de plaisance du Comte de *Thoulouse*, qui est dans le voisinage de ce Château. La Cour commence à être fort nombreuse, les Ministres Etrangers & quantité de Seigneurs s'y étans rendus. L'ancien Evêque de *Frejus* a suivi S. M., & tous les Bureaux y sont établis. Au commencement de Septembre le feu prit dans la Forêt, & s'y est entretenu pendant près de 10. jours, sans qu'il ait été possible de l'éteindre, quoi qu'on y eut employé les Payfans, & les Soldats de la Garde ordinaire du Roi. On a été obligé pour arrêter le cours & la communication de cet embrasement, de faire une tranchée de 3. lieuës de longueur, sans laquelle la meilleure partie de la Forêt auroit été réduite en cendres. Il y a seulement eu 300. arpens de bruyeres & 12. arpens de bois de consumez, & on soupçonne les Payfans d'y avoir mis eux-mêmes le feu, parce que les années suivantes il y revient de bons pâturages. Mais pour leur ôter à l'avenir une pareille envie, on leur a fait deffenle d'y mener paître leurs bestiaux sous peine de 100. écus d'amende pour la premiere fois, & des Galeres en cas de récidive. On prépare

prépare une grande partie de chasse à l'Allemande, sur le dessein qui en a été fourni par un Chasseur de cette Nation, & on meuble l'Appartement de la Reine qui se rendra ici a la fin du mois. Le Roi a conféré l'Abbaye Reguliere de *Dammartin*, Ordre de *Prémontré*, Diocèse d'*Amiens*, au Pere Thomas Breuvart, Prieur de *Proville*; celle de *Lieumou*, Ordre de *Citeaux*, même Diocèse, à l'Abbé *Milly*, Grand Vicaire de l'Evêché de *Meaux*; & celle de *Val Benoit*, même Ordre, Diocèse de *Lyon*, à l'Abbé de *St. Cyr*, Grand Vicaire de l'Archevêché de *Tours*. S. M. avoit accordé au Sr. de *Thouars*, Major du Regiment de *Bresce*, la Lieutenance de Roi de *Saumur*, dont il se démit aussi-tôt en faveur du Sr. *Cany*, Major de cette Place, comme étant plus ancien Officier que lui, & cette action a tellement plu à S. M., qu'Elle lui a accordé la Survivance de la même Lieutenance de Roi, & la place de Major du Sr. *Cany*, avec une pension annuelle de 800. livres. Le 8. Fête de la *Vierge*, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du *St. Esprit*, & accompagné de tous les Chevaliers qui se trouvoient ici, se rendit dans la Chapelle du Château, où S. M. entendit la Messe, & reçut la Communion par les mains de l'Abbé de *Pezé*, l'un de ses Aumôniers. Comme la petite verole regne à *Melun*, on a deffendu, sous de severes peines, aux Bâteliers de cette Ville de conduire peronne à la Barque qui part journellement de *Fontainebleau* pour *Paris*, ni de transporter qui que ce soit en deçà de la Riviere, afin d'empêcher la communication de cette maladie. La place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de Mr. de la Bourdonnaye, a été donnée à Mr. de *Chauvelin*. Le 9. le Roi quitta le deuil qu'il avoit pris pour la mort de Madame la Duchesse d'Orléans.

II. Il étoit survenu à la Reine, depuis sa maladie, une violente douleur au genou, qu'on croyoit être un rhumatisme; mais qui s'est dissipée après l'application de quelques anodins. Le 3. S. M. envoya à *Fontainebleau* le Marquis de Nangis, son Chevalier d'Honneur, pour s'informer de la santé du Roi, qui n'est pas revenu à *Verfailles* voir cette Princesse, comme nous le dirons le mois dernier, & le Roi Stanislas, de même que la Reine son Epouse, n'y viendront pas non plus, comme le bruit s'en étoit répandu. La santé de la Reine s'affermissant de jour en jour, elle assista le 5. à la Comedie qui fut représentée dans la Salle ordinaire, & S. M. prenoit tous les jours le divertissement de la promenade dans le Parc & les Jardins du Château, en attendant que ses forces lui permettent d'entreprendre le voyage de *Fontainebleau*, où son Appartement, à ce que lui manda dernièrement l'Evêque de *Frejus*, étoit tout préparé pour la recevoir. La Princesse de Conti, première Douairiere, étoit indisposée le 6., & la Princesse seconde Douairiere étoit tombée malade en même-tems à *Issy*. Le feu a aussi pris dans la Forêt de *St. Germain en Laye*, qui a été éteint, après avoir consumé environ 15. arpens de bois. La playe de Mr. le Blanc étant presque fermée, ce Ministre a recommencé à travailler aux affaires de son Département.

III. Le 9. le Roi travailla toute la matinée avec ses Ministres, & donna le 10. Audience aux Ambassadeurs & aux Ministres Etrangers. Ce jour-là le Maréchal d'Estrées prit congé de S. M., & est depuis parti pour aller présider à la prochaine Assemblée des Etats de *Bretagne*. On croyoit que la tranchée qui avoit été faite dans la Forêt, suffiroit pour arrêter l'embrasement, dont on a fait

si dessus mention, mais le vent ayant allumé quelques restes mal éteints, & porté des charbons au-delà, le feu recommença le 10. avec d'autant plus de violence, que la terre étoit extrêmement aride par la grande sechevette qu'il avoit fait. Il fallut donc recommencer les travaux, & les Soldats de la Garde ordinaire du Roi y furent employez avec les Payfâns des environs. On fit de grands abatis d'arbres, & Mr. de St. Heron, Capitaine des Châsses, passa la nuit auprès des travailleurs. Le 11. on fit venir de l'Arsenal de *Paris* un Bateau chargé de haches, de pioches, & de bêches; mais comme le feu avoit gagné le grand Bois la nuit du 12. au 13. les Regimens des Gardes Françoises & Suisses eurent ordre de s'y rendre. Le 14. on employa 7. à 8. mille hommes à faire une nouvelle tranchée, ce qui joint à une petite pluye qui tomba fort à propos, arrêta enfin ce grand incendie qui a ravagé plus de 6. lieues de circuit. Le 17. le Roi alla voir dans la Plaine de *Chailly* les Regimens des Gardes Françoises & Suisses qu'on avoit fait venir de leurs quartiers, & qui y étoient campez. S. M. passa à la tête du Camp, & s'étant arrêtée à la droite, Elle vit défilér ces deux Regimens, qui reprirrent ensuite le chemin de *Paris*. Mr. Valpole, Ambassadeur Extraordinaire d'*Angleterre*, ayant notifié avec les ceremonies ordinaires, la mort du Prince Maximilien d'*Hannover*, Frere du Roi de la *Grande Bretagne*, le Roi a pris pour cette mort un deuil de huit jours. Le 19. on reçut un Exprés de *Rome* dépêché par le Cardinal de Polignac, avec la nouvelle que dans un Consistoire qui se tint le 11., le Pape avoit nommé Cardinal, Mr. Hercule Fleury, ancien Evêque de *Frejus*. Le Cardinal de Rohan est revenu de sa Maison de *Saverne*, située dans son

Diocèse de *Strasbourg*, où il a passé l'Été. Le Roi Stanislas & la Reine son Epouse ont quitté *Chambor*, à cause du mauvais air, occasionné par des remuëmens de terre, & se sont retirez à *Blois* drns le Palais Episcopal.

IV. Il semble que la Négociation pour l'accommodement entre les Cours de *France* & d'*Espagne*, reprenne vigueur. Il va & vient continuellement des Courriers de *Vienne* & de *Madrid* à *Fontainebleau*, & on compte beaucoup sur quelques Ministres affectionnez au Roi Catholique, qui n'oublient rien pour en aplanir les difficultez. Ce qui l'a, dit-on, retardée & presque entierement rompue, est ce qui regarde le plus la Cour de *Vienne*; cependant, suivant toutes les aparances, on apprendra dans peu quelque chose de certain sur cette importante affaire, qui doit décider du repos & de la tranquillité de l'*Europe*, & on sçaura précisément à quoi s'en tenir. Les ordres sont donnez de rétablir la Marine, & de réparer au plutôt tous les Ports du Royaume. Le Roi depuis son arrivée ici va aussi souvent à *Riviere* chez le Comte de Thoulouze, qu'il alloit à *Ramboillet* lorsqu'il étoit à *Versailles*. Ce Prince paroît entierement partager la faveur avec le Duc du Maine, & l'un & l'autre ont plus de part que jamais aux affaires. La Reine étoit attenduë ici pour le 26., le Roi lui ayant écrit un Billet fort tendre, pour lui marquer l'impatience qu'il avoit de la revoir. Le 20. il se tint un Conseil extraordinaire, auquel S. M. assista, sur les dépêches qui avoient été apportées de *Londres* par un Exprés dépêché par le Marquis de Broglio, Ambassadeur de S. M.

V. Mr. l'ancien Evêque de *Frejus* a reçu les complimens du Roi, des Princes & Seigneurs de la Cour, sur son élévation à la Pourpre, & toutes
les

Les Compagnies, l'Université, la Sorbonne, & les Curez de Paris ont envoyé ici des Déléguations, pour le complimenter sur sa nouvelle Dignité. Ce Prélat se fait nommer à présent le Cardinal *Hercule de Fleury*, & est natif de *Lodève* en *Languedoc*. Le 19. le Nonce du Pape ayant reçu de Rome la Barette, se rendit le 20. à *Fontainebleau*, où il eut Audience du Roi, & ensuite du nouveau Cardinal, & ce jour-là le Cardinal de Gesvres fit la cérémonie dans sa Chambre, suivant la coutume, de la lui poser sur la tête, en l'absence du Cardinal de Rohan qui n'étoit pas pour lors à la Cour, mais qui y arriva le même soir. On assure que le Nonce remit en même tems au Cardinal de Fleury une Lettre du Pape, par laquelle S. S. l'exhoite de bien vivre avec le Cardinal de Noailles, pour qui S. S. témoigne beaucoup d'égards & d'estime. On parle aussi d'un nouveau Bref adressé par le St. Pere au Roi, par lequel il prie S. M. d'interposer son Autorité pour empêcher qu'il ne soit plus parlé ni pour ni contre la dé Constitution *Unigenitus*; lui promettant de la soutenir en cela de tout son pouvoir. On ne sçait pas trop si l'envoi de ce Bref au Roi est vrai ou supposé; on donne la nouvelle telle qu'on la reçoit, & qu'elle a cours.

VI. La Reine se trouvant parfaitement rétablie de sa dernière maladie, alla le 20. faire ses dévotions à *Ste. Genevieve* de *Nanterre*. S. M. dina à *Marly*, & revint le soir à *Versailles*. Le 21. cette Princesse donna Audience publique à Mr. *Valpole*, Ambassadeur de S. M. Britannique, qui lui notifia la mort du Prince Maximilien d'*Hannover*, & le 25. sur les 11. heures du matin, elle partit pour aller joindre le Roi à *Fontainebleau*. S. M. dina à *Choisy* chez la Princesse de Conti première

Doüairiere. La nuit suivante elle coucha à *Petit-Bourg* chez le Duc d'Antin, où elle dina le lendemain, & le soir 26. elle arriva en parfaite santé à *Fontainebleau*, accompagnée du Roi qui étoit allé à sa rencontre à *Chailly*. L. M. coucherent ensemble comme avant leur maladie, & depuis l'arrivée de cette Princesse, le Roi ne va plus si souvent à *Riviere* qu'auparavant. Le 29. les Comédiens Italiens jouèrent pour la première fois, & il y aura alternativement Comédie Française & Italienne trois fois la semaine.

VII. Les Maréchaux d'Uxelles & de Tallard ayans été nommez pour être du Conseil du Roi, y ont pris séance. Ils auront, dit-on, chacun 20. mille livres d'apointemens par an, & témoignent beaucoup de zèle pour le bien general du Royaume. Aussi peut-on dire sans flatterie, que ces deux Seigneurs, auxquels on doit joindre le Maréchal de Villeroi, *sunt Reliquia aurei sæculi*. Le Duc de Noailles s'est donné de grands mouvemens pour être reçu dans le Conseil d'Etat; la Comtesse de Thoulouse avoit pour cela employé son crédit auprès du Roi; mais sans avoir pû jusqu'à présent l'obtenir. S. M. a accordé à Mr. de Pontcarré, premier Président au Parlement de *Roïen*, la survivance de cette Charge pour son fils aîné qui est Maître des Requêtes. L'Abbaye de la *Charmoye*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Châlons*, a été donnée à Dom Hainaut, Religieux Bernardin; & celle de *Fontquillein*, même Ordre, Diocèse de *Bazas*, à l'Abbé de Saugeon. Le Marquis de Maillebois est revenu de la Cour de *Baviere*, & on ne parle pas d'y envoyer un nouveau Ministre. Le 29. la Cour quitta le deuil pour la mort du Prince Maximilien d'*Hannover*, & on le reprit le lendemain pour celle du Prince Constantin Sobieski,

ki. Le Marquis d'Avarey, Ambassadeur de S. M. auprès des Cantons Suisses, étant revenu de *Soleure*, a eu l'honneur de saluer le Roi à *Fontainebleau* & de lui rendre compte du succès de ses Négociations. On croit qu'il sera remplacé par le Marquis de Bonac, ci-devant Ambassadeur à *Constantinople*. Le 2. Octobre les Députés de l'Assemblée générale du Clergé, dont l'ouverture se fit le 25. à *Paris*, se rendirent ici, où ils eurent Audience de L. M. qu'ils complimenterent sur l'heureux rétablissement de leur santé. Ayant ensuite rendu visite au nouveau Cardinal de Fleury, S. Em. leur fit un accueil très favorable, & les reuint à dîner. La Lieutenance Colonelle du Regiment des Gardes Suisses, vacante par la mort de Mr. de Reding, a été donnée à Mr. Manchette, Capitaine dans le même Regiment.

VIII. *Paris*. La jeune Reine Douairiere d'*Espagne* reçut le 3. Septembre à *Vincennes* les complimens de condoléance sur la mort de la Duchesse d'Orleans sa Belle-Sœur, & le 6. les Chevaliers de *St. Lazare* firent célébrer un Service solennel pour le repos de l'ame de cette Princesse dans l'Eglise de *St. Jacques de l'Hôpital*. Le Duc d'Orleans est allé joindre la Cour à *Fontainebleau*, où il a eu quelques accez de fièvre, & la Duchesse Douairiere de ce nom restera à *Bagnole* jusqu'à la fin de ce mois. Ce Prince a fait payer à quelques Officiers de sa Maison 250000. livres qu'ils avoient prêté à différentes fois à la défunte Duchesse son Epouse, pour des œuvres pieuses, les 50000. livres qu'il lui donnoit tous les ans pour ses menues dépenses, n'ayans pas suffi à ses liberalitez. La Marquise de Prie n'est pas passée en *Angleterre*, comme nous le dûmes le mois dernier, & est toujours réloguée dans sa Terre de

Courbeville en Normandie, où elle s'ennuye fort, & Madame de Tencin, Sœur de l'Arch. vêque d'*Embrun*, a reçu ordre de se retirer dans un Couvent. Mylord Burlington a amené ici de son País 9. beaux Chevaux Anglois pour en faire présent au Roi, dont un, entr'autres, qui est d'une beauté singuliere, a coûté 3500. livres en *Angleterre*. Le 7. le Parlement finit ses séances pour entrer en vacances, & c'est le Président de Maisons qui présidera à la Chambre des Vacations, qui commença le 17. ses Audiences à la *Tournelle*. Le 14. les Peres de l'*Oratoire* firent l'ouverture de leur Chapitre general dans leur Maison de la Ruë *St. St. Honoré*. Les Prélats Députés pour l'Assemblée generale du Clergé, arrivent ici journellement.

IX. Quelques particuliers interessés dans les Gallions d'*Espagne*, avoient fait des remontrances au Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, sur la crainte qu'ils avoient conçue de l'Escadre Angloise commandée par l'Amiral Hozier, qui est passée en *Amerique*; & ce Ministre ayant conféré là-dessus avec l'Ambassadeur d'*Angleterre*, en a reçu une déclaration qui a tout-à fait calmé les inquiétudes de ces Négocians. La réparation de la voute de l'Eglise Cathedrale de cette Ville est achevée, mais la Rose qui est du côté du Palais Archiepiscopal menace ruine, & le Cardinal de Noailles a donné 80000. livres pour la réparer. Cependant on prévoit que ce sera un ouvrage très difficile, & qui coûtera plus de 50000. écus. La jeune Reine Douairiere d'*Espagne* étoit allé à *St. Cloud*, pour y rester jusqu'au retour de la Cour de *Fontainebleau*, mais S. M. est retournée à l'improviste à *Vincennes*, sans que l'on en sache le sujet. La maladie de la Princesse de Conti seconde Douairiere,

des Princes &c. Novemb. 1726. 379

rière, empire de jour en jour, & cette Princelle est, dit-on, en danger. On mande du Duché de *Bourgogne*, qu'on a decouvert une Mine d'or a un quart de lieuë de l'Abbaye de *Reconfort*, Diocèse d'*Auxerre*, & qu'on a porté de la matiere à l'Hôtel des Monnoyes à *Dijon*, pour en faire l'épreuve; que c'est l'Abbé Bouhier qui est nommé au nouvel Evêché, érigé depuis peu en cette Ville, & que l'Archevêque de *Lion* est chargé par un Bref du Pape de faire la Procédure de cette Erection.

X. Le 25. les Prélats Députez pour l'Assemblée generale du Clergé de *France*, s'étans tous rendus en cette Ville, s'assemblerent chez l'Archevêque d'*Aix* pour vérifier leurs Députations, & le 26. l'Assemblée en Corps alla, suivant la coutume, saluer le Cardinal de Noailles. Le 27. ils s'assemblerent encore pour viser leurs Procurations; le soir ils élurent pour Président de l'Assemblée le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat, & l'Archevêque d'*Aix* pour Vice-Président, & le 30. les Prélats entendirent dans l'Eglise des *Grands Augustins* la Messe solemnelle du *St. Esprit* pour implorer le secours du Ciel sur leurs délibérations. Ce fut Mr. Madot, Evêque de *Châlons sur Saone* qui prononça le Sermon. Voici la liste de ceux qui composent cette Assemblée cette année 1726.

Mr. le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat,
Président.

Province d'Aix. M. l'Archevêque d'*Aix*, M.
l'Abbé de Cofnac.

Province de Narbonne. L'Archevêque de *Nar-*
bonne, l'Abbé de Valory.

Province de Tours. L'Archevêque de *Tours*,
l'Abbé de Bellefond.

Pro-

Province de Lion. L'Evêque de *Châlons sur Saône*, l'Abbé Aniffon.

Province de Bourges. L'Evêque de *Limoges*, l'Abbé de Chevrier.

Province de Paris. L'Evêque de *Chartres*, l'Abbé de Charancy.

Province d'Alby. L'Evêque de *Vabres*, l'Abbé de Beaujeu.

Province d'Arles. L'Evêque de *St. Paul*, l'Abbé Tounier.

Province de Sens. L'Evêque de *Nevers*, l'Abbé d'Hericourt.

Province de Thoulouze. L'Evêque de *Rieux*, l'Abbé de la Coste.

Province de Roëen. L'Evêque de *Auranches*, l'Abbé de St. Jal.

Province de Bourdeaux. L'Evêque de *Perigoux*, l'Abbé de Tilly.

Province d'Auch. L'Evêque de *Leitoure*, l'Abbé de St. Hermine.

Province de Rheims. L'Evêque de *Laon*, l'Abbé Robuste.

Province de Vienne. L'Evêque de *Valence*, l'Abbé de St. Aulaire.

Province d'Embrun. L'Evêque de *Grasse*, l'Abbé de Michel.

Présidens de l'Assemblée. Le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat, l'Archevêque d'*Aix*, l'Archevêque de *Narbonne*, l'Evêque de *Châlons sur Saône*, l'Evêque de *Limoges*.

Promoteur, l'Abbé de Valras. *Secrétaire*, l'Abbé de Maugiron. *Agens du Clerge*, l'Abbé de Valras, l'Abbé de Maugiron. *Receveur General*, M. Ozier.

Les Prélats ont reçu ordre de ne traiter d'aucune affaire Ecclésiastique, qu'auparavant ils n'ayent délibéré

délibéré sur le don gratuit, comme étant la principale ; & le 10. Octobre le Contrôleur General des Finances, & les Commissaires de S. M. doivent se rendre dans l'Assemblée pour en faire la proposition. L'Archevêque de *Tours* a présenté une Requête au Conseil, par laquelle il expose, „ que „ son Chapitre, accoutumé à l'indépendance par „ une longue vacance, ne veut plus reconnoître „ de Chef ; que sous le frivole prétexte du défaut „ de la Bulle *ad Capitulum*, il refuse de le reconnoître lui-même pour Archevêque, & qu'il est „ nécessaire de réduire ce Chapitre revolté, &c. Sur quoi l'a obtenu un Arrêt qui évoque au Conseil non seulement la contestation par rapport à la Bulle *ad Capitulum*, mais aussi toutes les autres qui sont entre ce Prélat & son Chapitre.

Le Cardinal de Fleury ayant, dit-on, écrit une Lettre à Mr. Audry, Doyen de la Faculté de Médecine, par laquelle ce Prélat lui demandoit le Registre des Appellans de la Constitution ; la Faculté a nommé des Députés pour lui représenter, „ qu'ayant appelé de cette Bulle en nom collectif, „ personne n'avoit signé l'Appel en particulier ; „ qu'au reste, comme cette affaire étoit plus de „ la compétence de la Faculté de Théologie, elle „ s'en raportoit à elle.

XI. *Finances.* On parle toujours d'établir une Commission extraordinaire pour examiner diverses affaires qui se sont passées sous le Ministère de Mr. le Duc, & particulièrement celle concernant un somme de 48. millions, dont on ne découvre nulle part l'emploi. Ce Prince est toujours à *Chantilly*, vraisemblablement peu satisfait de ce qui se passe, & principalement de l'élevation au Cardinalat & au Ministère de Mr. Fleury, qui a, dit-on, occasionné sa chute. La Marquise de Prie & son Epoux

Epoux sont toujours releguez à leur Terre de *Courbeville* en *Normandie*. On a arrêté par ordre du Roi les revenus du Sieur Paris de Vernai, qui est à la *Bastille*; avec déense aux Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville, à ceux du Tresor Royal & autres, de rien payer de ce qui le concerne jusqu'à nouvel ordre. On se donne de grands mouvemens pour découvrir ce que sont devenues les Espèces qui ont été distraites, ou qu'on a fait passer hors du Royaume, & la Cour a accordé le pardon à ceux qui en ont favorisé la sortie, moyennant qu'ils déclarent ce qu'ils en sçavent. Les principaux Banquiers de cette Ville ont aussi ordre de declarer à Mr. le Pelletier des Fotts, Contrôleur General des Finances, toutes les sommes qu'ils ont remises dans les Pais étrangers depuis deux ans. Mr. Fagon s'est démis en faveur de Mr. Pelletier de Seguis du Département des Fermes, & conserve seulement la Charge de Conseiller au Conseil des Finances. Le 25. les nouveaux Fermiers Generaux prirent possession des Bureaux de la Regie, & se sont chargez de finir ce qui reste à faire. Mr. le Blanc, dont la playe est presque fermée, occupe à *Versailles* l'Apartment du Contrôleur General des Finances, & Mr. Moreau de Sechelles y est resté pour travailler avec lui aux affaires de son Département, que la maladie avoit fort dérangées. On a publié pendant le mois de Septembre les Edits suivans.

Un Edit du Roi qui cede à perpetuité à la Compagnie des *Indes*, la Ferme du Tabac.

Autre Edit portant suppression de la Charge de Secrétaire des Commandemens de la Reine, dont étoit ci-devant pourvû le Sr. Paris du Vernai, &

des Princes &c. Novemb. 1726. 383

eu même-tems création de deux nouveaux Secretaires pour exercer la même Charge.

Lettres de renvoi au Parlement pour faire le Procès aux Srs. Bouret & Barefine, complices accusez de malversations.

Une Ordonnance qui regle la maniere de lever la Milice, avec défense aux Commissaires de prendre & recevoir dans les Communautés autres que ceux à qui le sort est échu; annullant à cet effet tous les enrôlemens a ce contraires.

Un Arrêt du Conseil, portant suppression des 4. sols par livre du Droit d'entrée sur les fruits, &c.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Les Ministres de *Cologne* & de *Baviere* ayans reçus le 1. Septembre les dernières instructions de leurs Cours, touchant leur accession au Traité de *Vienne*, en signerent l'Acte le 2. chez S. A. S. le Prince Eungene de Savoye. Le 3. on fit partir un Exprés pour en porter la copie en *Espagne*, & on travaille presentement à disposer les Cours de *Saxe* & de *Wolfembutel* à la même accession. On est occupé à la Chancellerie à dresser les Articles qui doivent être proposez à la Diette à *Rarisbonne*, au sujet du dernier Traité conclu avec la *Russie*, afin d'avoir là-dessus l'aprobation des Etats de l'*Empire*. Les Ministres des Puissances interetées au Traité d'*Hannover* firent, dit-on, dernièrement une déclaration à l'Empereur, tendante à ce qu'il lui plût & à la Cour
de

de *Madrid*, redresser dans l'espace de 4. mois ce qui pourroit se trouver de contraire à ce Traité dans celui de *Vienne*, & le 5. S. M. I. fit délivrer à ceux de la *Grande Bretagne* & des Etats Generaux des *Provinces-Unies*, sa reponse aux dernieres representations qu'ils lui avoient faites au sujet de la *Compagnie d'Ostende*. Le Comte de Freytach, Ministre de l'Empereur à *Stokholm*, a mandé ici, que quoique le Senat de *Suede* ait resolu d'accéder au Traité d'*Hannover*, cette affaire ne seroit cependant consommée qu'après qu'elle auroit été communiquée à la Diette generale des Etats du Royaume, qui est sur le point de s'assembler. On a envoyé ordre sur les Frontieres de *Turquie* de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher la communication de la maladie contagieuse, qui continué de regner en ce País-là.

II. Le 7. on celebra l'anniversaire de la Naissance de la Reine de *Portugal*, Sœur de l'Empereur, qui mourut ce jour-là dans sa quarante-quatrième année. Le 8. la Cour prit un deuil de 3. semaines pour la mort de la Duchesse d'Orleans, & le 10. l'Empereur assista à un grand Conseil qui se tint à la *Favorite*. L'Envoyé de *Hesse-Cassel* a depuis peu de frequentes Conférences avec le Prince Eugene de *Savoie*; & le Ministre de l'Electeur de *Treves* en cette Cour a reçu ordre de signer l'Acte d'accession au Traité de *Vienne*. La Republique de *Genes* qui a envoyé ici le Marquis *Doria*, est en négociation pour le même sujet, & l'Ambassadeur destiné pour *Venise*, va partir au plûtôt pour y disposer cette Republique. Le Comte de *Harrach*, Ambassadeur de l'Empereur auprès du Roi de *Sardaigne*, est, dit-on, rapellé, ce qui marque que cette Cour n'est pas contente de celle de *Turin*. Le Baron de *Riperda* devant être rele-
vé

vé par le Duc de Bournonville, se dispose à partir, & a déjà commencé à vendre une partie de ses Equipages. Mr. Jacquemin, Ministre de S. A. R. le Duc de *Lorraine*, est allé faire un tour à *Lunneville*, & l'Aga Turc est sur son départ pour retourner à *Constantinople*. On apprend de *Prague* que les Etats de ce Royaume finirent leurs séances le 10., après avoir accordé a l'Empereur deux millions de florins pour l'état ordinaire de Guerre de cette année; 225000. florins pour l'extraordinaire; 100000. florins pour les besoins de la Chambre; 200000. florins pour les Fortifications des Villes de *Prague* & d'*Egra*, & les autres Subsidies comme l'année dernière; que le feu ayant pris au Château de la Princesse de *Savoye*, née Princesse de *Lichtenstein*, à une lieue de cette Ville, l'avoit réduit en cendres, de même que tout le Village.

III. L'Empereur a fait notifier aux Rois de *France* & de la *Grande Bretagne*, que S. M. I. étoit actuellement occupée à faire redresser tous les griefs de Religion, suivant les Constitutions de l'*Empire*, & on a établi des Commissaires pour examiner & terminer le différend qui est depuis si longtems entre le Prince d'*Oettingen* & la Ville Imperiale de *Nordlingen*. L'affaire d'*Oostfrise* s'opiniâtre de plus en plus, le Prince de ce nom le trouvant actuellement bloqué dans sa Résidence, & l'Electeur de *Cologne* & le Duc de *Wolfenbutel* ont mandé ici, qu'en conséquence de la Commission Imperiale qui leur avoit été envoyée, leurs Troupes étoient en marche vers cette Province, pour y rétablir la tranquillité, ou y contraindre les opposans par une exécution Militaire. On voit ici une ample déduction des droits du Duc de *Holstein* sur le Duché de *Siejsvich*, qu'il prétend que le Roi de *Dannemarc* lui retient injustement;

mais

mais on ne voit pas trop comment ce Prince pourra les faire valoir, les Rois de France, de la Grande Bretagne, & de Prusse venans encore tout nouvellement de garantir la possession de ce Duché à S. M. Danoise. Cependant l'Empereur, à la recommandation de la Czarine, a, dit-on, écrit à ces Puissances en faveur du Duc de Holstein; on verra ce que produira la Médiation & les bons offices de ce Monarque. Le Ministre des Etats Generaux a déclaré au nom de L. H. P. que le projet qui leur avoit été communiqué touchant la Navigation d'Ostende ne pouvant être accepté, la Cour Imperiale étoit suppliée de s'expliquer plus amplement, avant de pouvoir entrer en négociation sur cette affaire.

IV. L'Archiduchesse Anne, seconde fille de L. M. I., entra le 14. dans sa neuvième année, & cette Princesse traita à diner 9. pauvres filles, auxquelles elle fit distribuer quelque argent. Le 15. on celebra l'anniversaire de la délivrance de cette Ville du siege des Turcs en 1683., & L. M. I. qui s'étoient renduës en cette Ville, assisterent à pied à la Procession qui se fit à cette occasion, de l'Eglise des Augustins dechauffez à la Cathedrale, accompagnées des Archiduchesses Marie-Therese & Marie-Magdelaine, du Nonce du Pape & de l'Ambassadeur de Venise. L. M. y entendirent la Messë & le Te Deum qui fut chanté en actions de graces, au bruit du Canon des Remparts & de la Mousqueterie de la Garnison, & retournerent dîner à la Favorite. L'Empereur a augmenté de 30. mille florins par an les appointemens du Comte de Königseck son Ambassadeur à Madrid. Le Baron de Ripperda, Ministre d'Espagne en cette Cour a reçu sa démission, & n'attend que l'arrivée du Duc de Bournonville qui vient le remplacer.

cer, pour lui remettre les papiers, & partir. L'Agâ Turc a vû l'Imprimerie de cette Ville, qu'il a examinée avec beaucoup d'attention, & ce Ministre a renvoyé à *Constantinople* 22. de ses Domestiques, sous l'escorte d'un Caporal & de 5. Mousquetaires qui les conduiront jusqu'à *Gomorre*. Le General Comte de Seckendorf est revenu de *Berlin*, & eut le lendemain de son arrivée une longue Conference avec le Comte de Sinzendorf, Chancelier de la Cour. On a envoyé au Comte de Wratislaw, Ambassadeur de S. M. I. en *Pologne*, les instructions nécessaires pour se trouver à la prochaine Diette des Etats de ce Royaume, dont l'ouverture est fixée au 28. de ce mois, & au Comte de Daun, Gouverneur du *Milanez*, des ordres de secourir puissamment les *Genois*, en cas qu'ils soient inquiétez par le Roi de *Sardaigne*, & que le différend qui est entre cette Cour & la Republique de *Genes*, ne s'accomode pas. Le Comte de Colloredo, nouveau Grand Maréchal de la Cour, a fait divers Reglemens parmi les Domestiques de la Maison Imperiale qui ont fait cesser quantité de murmures, & qui lui ont attiré l'aplaudissement de l'Empereur & de toute la Cour.

V. Le 22. l'Empereur & l'Imperatrice partirent de la *Favorite* pour aller faire un tour à *Alburn* en *Hongrie*, & le 24. l'Imperatrice Douairiere Amelie vint du Monastere de *St. François de Sale*, où elle fait sa résidence, dans son Appartement du Palais Imperial, pour y passer le reste de la semaine. On n'a jamais tant vû de Couriers aller & venir des différentes Cours, qu'à présent, ce qui fait penser qu'on est actuellement dans le fort des Négociations. Le Comte de Tarrouca, Ambassadeur de *Portugal* est vû ici de fort bon œil, mais ce Ministre n'a encore entamé aucune affaire. On s'attend,

s'attend, cependant, que la Cour accedera au premier jour au Traité de *Vienne*, aux conditions qui lui ont été proposées. Le Comte de Galbes, Chevalier de la *Toison d'or*, Grand d'*Espagne*, & Colonel d'un Regiment de Cuirassiers au service de l'Empereur, ayant pris congé de la Cour, est parti pour retourner en *Espagne* sa Patrie avec la Famille. Le General Seckendoiff a été renvoyé à *Berlin*: on croit que le principal objet de la Commission est de disposer le Roi de *Pruſſe* à se rendre Médiateur de la part de l'Empereur, auprès des Cours de *Madrid* & de *Ruſſie*, afin d'engager le Roi de la *Grande Bretagne* à rapeller ses Escadres en *Angleterre*.

VI. On remet sur le tapis les plans proposez il y a environ 3. ans, pour unir en une les deux Compagnies d'*Ostende* & de *Trieste*; l'Empereur se proposant de les favoriser de plus en plus; & on a même publié depuis peu une défense generale d'introduire à l'avenir dans les Pais Hereditaires de S. M. les Marchandises des *Indes*, & autres venans des Pais étrangers; ayant été resolu de les tirer directement ou d'*Ostende*, ou de *Trieste*. On travaille actuellement à trois magnifiques Carosses pour le Comte de Rabutin, qui va prendre à la Cour de *Ruſſie* le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur. Le Prince Jean Frederic de *Modene* est revenu de *Hongrie*, & le Comte de Montecuculi, Envoyé du Duc de *Modene*, est retourné à sa Cour où il a été rapellé, ayant laissé ici le soin des affaires du Duc son Maître à l'Evêque d'*Apollonie*. Le 28. l'Empereur & l'Imperatrice revinrent d'*Altburn* au Château de la *Favorite*, fort satisfaits de ce voyage, qu'ils ont, dit-on, resolu de faire tous les ans. Les Commissaires de S. M. qui se sont rendus sur les Frontieres de

Pologne

Pologne pour le reglement des limites, eurent le 12. leur premiere entrevûe avec les Commissaires Polonois, & la Commission s'exécute à *Zu-law*.

VII. *Berlin*. Le Prince Royal & les Princesses ses Sœurs ont été dangereusement malades de la rougeole, mais sont à present hors de danger. Le Roi & la Reine étoient le 7. Septembre à *Wusterhausen*, & le 22. L. M. allerent à *Machenau*, Château dont la situation leur plaît beaucoup, & où elles font état de rester quelque tems. Six Regimens de Cavalerie & d'Infanterie, qui ont jusqu'ici eu leurs quartiers en *Pommeranie*, ont reçu ordre de marcher en *Prusse*. Le Comte Riccardi est arrivé ici de la part du Grand Duc de *Toscane*, mais on ignore le sujet de sa Commission.

VIII. *Palatinat. Baviere*. Depuis l'accession de l'Electeur Palatin au Traité de *Vienne*, on augmente les Troupes de cet Electorat jusqu'à 15000. hommes. La Cour se tient à present à *Schwetzinghen*, mais elle retournera passer l'Hyver à *Mannheim*, où on continuë de travailler aux Fortifications. La dissenterie a fait un ravage épouventable dans le Pais de *Bergues*, & s'est communiquée aux Pais voisins; les Habitans ayant caché pendant quelque tems cette maladie pour ne point interrompre leur Commerce. On a reçu à *Munich* l'Acte d'accession de l'Electeur de *Baviere* au Traité de *Vienne*, qui fut signé le 3. par Mr. Morman, son Ministre Plenipotentiaire à la Cour Imperiale, & en consequence de cette accession, les Troupes de ce Prince vont être augmentées jusqu'à 20. mille hommes. On prétend que l'accession des Electeurs Catholiques à ce Traité n'est qu'un sim-

ple accord de se fecourir mutuellement d'un certain nombre de Troupes en cas de Guerre dans l'*Empire*.

IX. *Saxe*. On fait des levées dans cet Electorat pour y augmenter les Troupes jusqu'à 43000. hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie. Le Prince Royal qui est revenu de *Pologne*, alla le 11. à *Vermstorff* assister à une grande partie de chasse.

X. *Cologne. Francfort*. On a deffendu à *Cologne* par un Placard le cours des pièces de 15. sols Françoises, & le *Max.* d'or de *Baviere*, & cela sous peine de confiscation & de châtiment arbitraire. L'Electeur est toujours à *Neuhaus*, d'où il se rendra à *Munster* sans revenir à *Bonn*. Les vins sont excellens cette année dans ces Cantons. L'Electeur de *Mayence* est allé passer l'Hyver à *Bamberg*. Le General Comte de *Nassaw-Weylbourg* ayant été nommé General du Cercle du *Haut-Rhin* à la place du feu Comte de *Schonborn*, arriva le 17. à *Francfort*, venant prendre possession de cette Charge.

XI. *Ratisbonne*. Mr. le Heup, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, est arrivé ici. Le 27. le Prince de *Furtemberg*, principal Commissaire de l'Empereur à la Diette, y arriva aussi de ses Terres en *Swabe* avec Madame son Epouse, & fut reçu au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts. Le 2. Octobre S. Exc. envoya ses Lettres de créance à la Diette, qui resolut de la faire complimenter. Le College Electoral & celui des Princes ont offert de payer les deux mois Romains accordez en 1720. pour les réparations des Fortereses de l'*Empire*, moyennant que les Cercles de *Swabe* & de *Franconie* se défont de la compensation qu'ils prétendent.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* La Cour prit le premier Septembre un deuil de six semaines pour la mort du Prince Maximilien d'*Hannover*, du Prince Constantin Sobieski, & de la Duchesse d'*Orleans*, & le 9. le Roi, accompagné de la Comtesse Orzelska, du Sous-Chancelier de la Couronne, de Mr. Lowendaal, Gentilhomme de la Chambre, & d'une nombreuse suite de Seigneurs Saxons, partit pour se rendre à *Grodno* en *Lithuanie*, où la Diette generale des Etats du Royaume est convoquée pour le 28., & dont l'ouverture se fera ce jour-là sous la direction du Grand Chancelier & du Referendaire de la Couronne, qui en est Maréchal. S. M. alla coucher à *Bilyastock*, Maison à 2. lieues de cette Ville, appartenant à l'Enseigne de la Couronne, & continua le 10. sa route. Le 11. Elle fut suivie par le Comte de *Lagnasco*: le 12. par le Comte de *Manteufeld*, & le 13. par la Chancellerie du Cabinet. Le Primat, les Grands du Royaume, les Ambassadeurs de l'Empereur, de *France*, d'*Angleterre*, de *Pruſſe*, & des Etats Generaux des *Provinces-Unies* s'y rendent successivement, pour y menager les interêts de leurs Cours, & on y attend un Ambassadeur de *Russie*, & un de la *Porte Ottomane* qui, à ce qu'on apprend, est le Commandant de *Chotzim*, & est déjà arrivé sur la Frontiere avec une suite de 100. Chevaux. Ce qui se passera dans cette Assemblée a de quoi fixer l'at-

vention generale. C'est une grande Scène qui va s'ouvrir, les affaires qui doivent s'y traiter étans de la dernière importance. Telles sont celles concernant la Religion en *Pologne*, les engagements à prendre avec les Puissances Alliées par les Traitez d'*Hannover* & de *Vienne*, & les interêts de la République à ménager dans une conjoncture si épineuse. L'affaire de *Courlande* sera vraisemblablement une de celles qui occupera le plus les Députés, la plupart des Polonois prétendans que l'Élection du Comte Maurice de *Saxe* soit annulée, & qu'après la mort du Duc *Ferdinand*, ce Duché soit partagé en Palatinats, & annexé à la Couronne, conformément à la convention faite avec la République. On apprend que le 19. le Roi arriva heureusement à *Grodno*, & y fut reçu & complimenté par les Senateurs & les Grands qui s'y trouvoient déjà en assez grand nombre.

II. *Courlande*. Le Comte Maurice de *Saxe* se tenoit encore à *Mittau* au commencement de Septembre, où il attendoit le retour de la Duchesse Douairiere de *Courlande* qui est allé à *Petersbourg*; & ce Prince se dispoisoit à se rendre ensuite à la Diète de *Pologne* avec une escorte de 50. Dragons, pour y solliciter en personne l'aprobation de son Élection à la succession de ce Duché. La Cour de *Russie* paroît un peu calmée depuis quelque tems sur cette affaire, qu'elle avoit pris au commencement avec assez d'hauteur, ce qui joint à l'attachement que les Courlandois témoignent avoir pour ce Prince, fait bien augurer de son Élection. Cependant la Czarine a, dit-on, établi une Commission pour examiner à fond cette affaire, & prendre ensuite le parti qui conviendra. Mr. *Jagzinski*, son Grand Chambellan, est nommé pour aller à *Grodno*, étant, dit-on, chargé de protester
dans

dans les formes contre le dessein que la Republique paroît avoir formé de partager la *Courlande* en Palatinats. Les Troupes Rolfiennes qui s'étoient approchées des Frontieres de ce Duché, ont reçu ordre de rentrer dans leurs quartiers en *Livonie*.

III. *Suede. Stockholm.* Le 4. Septembre le Roi & la Reine revinrent de *Carelsberg* en cette Ville, pour y rester pendant la tenuë de la Diette generale, pour l'ouverture de laquelle on faisoit tous les préparatifs necessaires, & le 6. S. M. assista à un grand Conseil, dans lequel on regla les Articles qui devoient y être proposez. Le 12. avant midi, les Députez furent appelez à l'ordinaire au bruit des Trompettes & Tambours dans tous les Carrefours de la Ville; le 13. & le 14. on fut occupé à les reconnoître & a enregistrer leurs Pleins-Pouvoirs, & le 17. le Comte de Horn, Senateur & Président de la Chancellerie, fut élu, à la pluralité des voix, Maréchal de la Diette, contre le Comte de Lelienstrom son Competiteur. C'est la seconde fois que ce Seigneur, qui est d'un merite très-distingué, a été élevé à cet Emploi éminent, aussi son Election a-t-elle été universellement applaudie. Le 21. jour fixé pour l'ouverture de cette grande Assemblée, 1200. hommes de la Garde serangerent dès le matin sous les armes en double haye le long des ruës, depuis le Château jusqu'à l'Eglise Cathedrale, Tambours battans & Drapeaux déployez; & sur les 10. heures la marche commença, & se fit dans l'ordre suivant.

1. Le Maréchal de la Cour à pied, dans ses habits ordinaires.

2. Cent quarante Gentilshommes de Chambre du Roi, & autres de S. M. à pied, dans leurs habits ordinaires.

3. Deux Herauts, ayans chacun une baguette à

la main, & étans revêtus de petits Manteaux de velours bleu, avec le nom du Roi en broderie.

4. Un Carosse attelé de 6. Chevaux, dans lequel étoit un Conseiller du Conseil Royal, en Manteau de velours cramoisi doublé d'hermines, avec un Bonnet de même dans une main, & dans l'autre, le Bâton de Grand Maréchal de la Cour. Ce Carosse étoit accompagné des Laquais du Sénateur qui marchaient de chaque côté.

5. Six Carossés à 6. Chevaux, dans chacun desquels étoient deux Sénateurs aussi en Manteaux de velours cramoisi doublez d'hermines, & le Bonnet de même, ayans aussi leurs Domestiques qui marchaient à côté des Carossés.

6. Deux Seigneurs à pied dans leurs habits ordinaires.

7. Un Carossé à 8. Chevaux, le même qui a servi au Couronnement, dans lequel étoit le Roi en Manteau Royal de velours violet, semé de Couronnes en broderie d'or & de diamans, & doublé d'hermines, ayant la Couronne sur la tête & le Sceptre à la main, accompagné de 24. Trabans armez de pied en cap de chaque côté, avec deux des principaux Officiers de S. M. à chaque portière, & suivi d'un grand nombre de Pages, Valets de pied, &c.

8. Deux Herauts vêtus comme les précédens.

9. Le Comte de Horn Sénateur, à pied, en long Manteau de velours cramoisi doublé d'hermines, tenant d'une main son Bonnet de même étoffe, & de l'autre le Bâton de Maréchal de la Diète. Il étoit précédé de ses gens de livrée marchans deux à deux, & suivi de la Noblesse au nombre de 734. Gentilshommes, trois à trois, tous à pied, ayans leurs Laquais derriere eux.

10. Le Clergé au nombre de 57. Ecclésiastiques

ques en longues Robes noires, marchans deux à deux.

11. Les Bourguemaitres & deux Secretaires de la Ville, suivis des Marchands au nombre de 96.

12. Les Payfans dans leurs habits ordinaires, au nombre de 150. marchans deux à deux, & fermans la marche.

Ce nombreux Cortège étant arrivé à l'Eglise, chacun y prit place suivant son rang. On y prononça un très beau Sermon, & après les prieres ordinaires qui furent chantées par une excellente Musique, on se rendit dans la Salle de la Diette. Le Roi s'y étant placé sur son Trône, les Etats haranguerent S. M.; après quoi chacun se retira sans ceremonie. Le 23. on tint la premiere Séance, dans laquelle les demandes du Roi furent proposées aux Etats: la Noblesse nomma un Comité secret composé de 50. Membres, & les autres Etats établirent chacun un Comité de même, pour délibérer séparément sur les propositions de S. M.

IV. On a reçu la nouvelle de l'accession des Etats Generaux des *Provinces-Unies* au Traité d'*Hannover*. C'est le Comte de Platen qui est venu ici de *Petersbourg* pour y menager les interêts du Duc d'*Holstein* pendant la tenuë de la Diette, la Cour ayant refusé de recevoir Mr. de Basséwitz, qui avoit été nommé pour s'y rendre en qualité d'Envoyé de ce Prince. Le Baron de Spaar, Envoyé de S. M. à la Cour de la *Grande Bretagne*, est revenu de *Londres* pour assister à l'Assemblée des Etats, & le Prince Basile Dolhorucki, Ambassadeur Extraordinaire de *Russie*, est attendu ici, chargé, dit-on, entr'autres, de mettre tout en usage pour détourner la Diette d'accéder au Traité d'*Hannover*.

V. *Dannemarc*. La Cour s'est tenuë à *Vredensbourg* pendant tout le mois de Septembre. Le 23. le Chevalier de Camilli, Ambassadeur de *France*, arriva à *Copenhague*, & S. Exc. ayant fait notifier son arrivée aux Ministres Etrangers, en a reçu les complimens ordinaires. La Flotte du Roi combinée avec celle d'*Angleterre*, étoit encore à l'ancre devant *Revel* le 20. de ce mois. On apprend que les Equipages des Vaisseaux de S. M. y sont en fort bon état.

VI. *Petersbourg*. Le voyage qu'a fait la Czarine à *Crossstad*, a été pour visiter les Vaisseaux & les Galeres qui sont restés dans ce Port, & S. M. y a laissé ordre d'achever incessamment 11. Vaisseaux de ligne, & 30. Galeres qui étoient sur les Chantiers. Le 25. Août S. M. retourna à *Petershoff*, & le 3. Septembre Elle revint ici en parfaite santé, avec toute son Auguste Famille qui l'avoit accompagnée dans ce voyage. Le Prince Basile Dolhoucki est parti pour *Stokholm*, où il va en qualité d'Ambassadeur de S. M., chargé de mettre tout en œuvre, & de faire des offres considerables à la *Suede*, pour la détourner d'accéder au Traité d'*Hannover*, & le Comte de Wandernath, Envoyé du Duc d'Holstein à la Cour de *Vienne*, a reçu ordre de passer en *Espagne*. Les Conférences continuent avec le Comte de Rabutin, Ambassadeur de l'Empereur, qui est vu ici de fort bon œil, & S. Exc. ayant reçu dernièrement un Exprés de sa Cour, avec de magnifiques presens pour la Czarine & toute sa Famille, se rendit au Palais pour les leur remettre entre les mains. Ces presens consistoient dans les Portraits de l'Empereur & de l'Imperatrice richement garnis de Diamans, pour S. M. ; en deux très-beaux Bijoux pour le Duc & la Duchesse d'Holstein, & une très-riche Epée pour
le

le Czarowitz. On a reçu ici l'instrument du dernier Traité conclu à *Vienne* entre S. M. Czariene & l'Empereur, & comme il y est expressément stipulé que la Cour de *Russie* ne se mêlera en aucune manière de la Compagnie d'*Ostende*, S. M. a envoyé ordre à tous les Ministres dans les Cours étrangères d'y faire cette déclaration. On a aussi appris la nouvelle de l'accession des Etats Generaux des *Provinces Unies* au Traité d'*Hannover*, qui fut signée le 9. Août dernier à la *Haye*. On voit une Reponse de L. H. P. au Memoire qui leur avoit été présenté par le Comte de Galowin, Ambassadeur Plenipotentiaire de S. M. Ruslienne en *Hollande*, par raport aux interêts de S. A. R. le Duc d'*Holstein-Gottorp*. En voici la substance.

» Que L. H. P. ont toujours une très-grande
» consideration pour les recommandations de S.
» M. Czariene, particulièrement quand elles sont
» employées en faveur d'un Prince aussi étroite-
» ment allié & uni à S. M. Czariene, qu'est le
» Duc de *Holstein*, pour lequel elles ont beaucoup
» d'amitié & d'estime; que L. H. P. ont fait voir
» en plusieurs occasions, & particulièrement au
» tems que le Traité de *Travendall* a été conclu,
» combien elles étoient portées à procurer l'avan-
» cement des interêts de la Maison de *Gottorp*;
» que quoique depuis ce Traité de *Travendall*,
» il se soit passé plusieurs choses auxquelles elles
» n'ont eu aucune part, elles ont pourtant toujours
» conservé & conservent encore la même inclina-
» tion de donner à S. A. R. le Duc d'*Holstein* des
» preuves de leur amitié, autant que le tems & la
» situation des affaires le peuvent permettre; que
» L. H. P. ne desirerent rien plus fortement, sinon
» que la tranquillité & la Paix soient maintenues
» en *Europe*, qu'elles n'ont pris aucun engage-
» ment,

„ ment, & qu'elles n'ont point intention d'en pren-
 „ dre qui puisse y être contraire, ou qui puisse
 „ tendre au préjudice de qui que ce soit, & moins
 „ encore de S. M. Cz. & du Duc d'*Holstein*, avec
 „ lesquels elles ont l'honneur de vivre en amitié ;
 „ leur coutume n'étant pas de prendre d'autres en-
 „ gagemens que ceux qui tendent à la conserva-
 „ tion de leur liberté, de leurs droits, de leurs
 „ possessions, & de ceux de leurs Alliez ; que pour
 „ le surplus L. H. P. se trouvent très-obligées à
 „ S. M. Cz. des assurances qu'il lui a plû de leur
 „ donner de nouveau par le Comte de Golofkin
 „ de son affection pour leur République ; qu'elles
 „ prient S. M. de la leur vouloir continuer, &
 „ que L. H. P. de leur côté, feront toujours con-
 „ noître la haute estime qu'elles ont pour Elle,
 „ & leur sincere intention de cultiver & augmen-
 „ ter la bonne intelligence qui regne entre S. M.
 „ & la République, & entre les Sujets de part &
 „ d'autre, &c.

L'Amiral Wager avoit, dit-on, commencé à
 lever l'ancre, mais seulement dans l'intention de
 voir quel mouvement feroit la Flotte Russe,
 & les vents contraires l'ont obligé à ancrer de
 nouveau. Le 20. les Escadres combinées d'*Angle-
 terre* & de *Dannemars* occupoient toujours leur
 même poste devant *Revel*, & celle de *Russie* étoit
 aussi rangée devant le Môle de cette Ville, s'ob-
 servant l'une l'autre avec beaucoup d'attention, &
 attendant à qui délogeroit la première. Comme
 le tems devient fort orageux, & par conséquent
 la Mer impraticable, il n'y a guères d'apparence
 qu'elles restent longtems dans la même situation.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le Roi a notifié par écrit à toutes les Cours la mort du Prince Maximilien d'Hannover son Frere. Les Charges que le Comte de Cadogan a laissées vacantes par sa mort, ont été enfin données; sçavoir, celle de Gouverneur de l'Isle de *Wight*, au Duc de Bolton; le General *Wills* a été fait Colonel du premier Regiment des Gardes à pied; le Duc d'Argile, Colonel du Regiment de Cavalerie de la Princesse de *Galles*, commandé ci-devant par le Lord *London-dery*, qui a été fait Colonel du Regiment d'Infanterie du Colonel *Wills*, & en même-tems créé Comte de *London-dery* en *Irlande*, & le Lord *Lands-hale*, a été pourvû du Gouvernement de la *Tour*, en la place du Duc de Bolton. La Charge de Maître des Robes sera partagée entre le Lord *Cadogan* & le Lord *Malpas*; mais on ne croit pas que le Roi dispose de celle de General de l'Infanterie. Le Lord *Carpenter* devant revenir de son Gouvernement de l'Isle de *Minorque*, le Colonel *Kane*, ci-devant Lieutenant-Gouverneur de *Gibraltar*, viendra commander dans cette Isle pendant son absence, & le Colonel *Klayton* a été nommé Lieutenant Gouverneur de *Gibraltar*. Le 17. il se tint à *Kensington* un grand Conseil en presence de S. M., dans lequel il fut résolu d'ajourner le Parlement, qui s'étant assemblé le 19., fut encore prorogé par Commission jusqu'au 21.
du

du mois de Novembre prochain. La recolte des grains a été si abondante cette année en *Angleterre*, qu'elle surpasse de beaucoup les meilleures qu'on y ait jamais vû.

II. Les nouvelles qu'on reçoit des différentes Escadres Angloises, font, que l'Amiral Jennings qui a été envoyé dans la *Méditerranée*, après s'être fait voir sur les Côtes d'*Espagne*, étoit allé à *Lisbonne*, & s'étoit rendu de là dans la Baye de *Gibraltar*, où il arriva le 7. Septembre, ayant laissé le Contr'Amiral Hopson, croisant à la hauteur de la *Corogne* avec 4. Vaisseaux de Guerre; Que celle de l'Amiral Wager qui est dans la *Mer Baltique*, se tenoit toujours à l'ancre devant *Revel* avec l'Escadre Danoise, observans les mouvemens de la Flotte Russe, qui se tenoit aussi rangée devant le Môle de cette Ville; qu'on ne s'attendoit pas que les *Russes* fissent cette année aucune entreprise dans la *Mer Baltique*, & que pour être plus à portée de rompre leurs desseins pour l'année prochaine, l'Amiral Wager pourroit bien huyerner avec sa Flotte ou à *Copenhague*, ou dans quelques Ports de *Suede*. Que celle de l'Amiral Hozier qui est passée en *Amerique*, se tenoit à *Bastimento*, à la vûe de *Porto-Bello*; qu'à son aproche les Espagnols avoient déchargé tout l'argent qui étoit à bord de leurs Gallions, pour le mettre en sûreté à *Panama*; que les Vaisseaux de Guerre Espagnols qui devoient leur servir d'escorte avoient été desarmez & desappareillez; ce qui faisoit douter que ces Gallions fissent voile cette année pour retourner en *Europe*. Ce qui est précisément le but que la Cour Britannique s'est particulièrement proposé par l'envoi de cette Escadre. Le 25. on fit partir des *Dunes* quelques Bâtimens chargez de provisions pour six semaines, pour l'Escadre de l'Amiral Wager, qui

qui n'avoit encore fait le 20. aucun mouvement pour se retirer de devant *Revel*.

III. Le 24. on dépêcha un Messager d'Etat à la *Haye*, avec la Ratification du Roi de l'Acte d'accession de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies* au Traité d'*Hannover*. Le 25. il en partit un autre chargé de nouvelles instructions pour l'Amiral *Wager*, & le 29. on celebra, à la maniere accoutumée, l'anniversaire du premier débarquement du Roi dans la *Grande Bretagne*. Le Duc de *Portland*, Gouverneur de la *Jamaïque*, étant mort à *St. Jaques de la Vega*, il se trouva déjà plusieurs prétendans à ce Gouvernement, dont on croit que le Lord *Waldgrave* fera pourvû. On prépare une Commission pour le Duc de *Hamilton*, qui est actuellement en *Ecosse*, & qui sera fait Chevalier de *St. André*, à la place du feu Comte de *Cadogan*, & la Charge de Gentilhomme de la Chambre du Roi, vacante par la mort du Duc de *Portland*, est aussi, dit-on, destinée à ce Seigneur. On exotera en vente publique au mois de Janvier prochain tous les meubles qu'a laissé le Comte de *Cadogan*, avec ses Tableaux, sa Vaiselle d'argent & ses Bijoux. Le 30. on commença à tirer dans l'Hôtel de Ville la Lotterie Parlementaire.

IV. *Hollande. La Haye.* Mr. *Calcoën* est parti pour son Ambassade de *Constantinople*, où il est allé remplacer feu Mr. le Baron de *Colliers*, qui mourut l'année d'iniere, & Dem *Louïs d'Acunha*, Ambassadeur de *Portugal*, & Mr. *Dazvedo*, Envoyé de cette Couronne à la Cour de *France*, qui étoient venu faire un tour en *Hollande*, sont retournés à *Bruxelles*. Le 21. Septembre les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* s'étans réunies, après avoir dilpoté de plusieurs Charges Militaires qui étoient vacantes, se rassemblerent le 3. Octobre.

Il est arrivé dans les differens Ports de cet Etat 5, Vaisſeaux revenans des *Indes Orientales* très-riche-ment chargez, & on a appris par la voye d'*Angle-terre* & de *France* la conclusion de la Paix entre cette Republique & la Regence d'*Alger*. On don-nera les Principaux Articles de ce Traité le mois pro-chain. Les Provinces d'*Utrecht*, de *Groningue*, & des *Ommelandes*, qui ont été les dernieres à acce-der au Traité d'*Hannover*, y ayant enfin donné leur consentement, l'échange des Ratifications se fit le 9. dans la Chambre de *Treves* par les Am-bassadeurs des Rois de *France* & de la *Grande Bre-tagne* d'une part, & les Seigneurs Députez de L. H. P. d'autre, & ces Ministres firent partir le même jour des Couriers pour en informer leurs Cours.

V. *Pais-Bas. Bruxelles.* La Cour prit le 22. un détail de six semaines pour la mort de la Duchesse d'*Orleans* & du Prince Maximilien d'*Hannover*. Le Marquis Viscomti, Ministre d'Etat, & le General Zumjungen qui commande les Troupes Impe-riales dans ces Provinces, sont actuellement occu-pez à trouver les moyens de rendre les Troupes complectes, & à pourvoir aux fonds pour les payer exactement à l'avenir. Le premier Octobre on ce-lebra ici l'anniversaire de la Naissance de l'Empe-reur; la Serenissime Archiduchesse reçut à cette occasion les complimens de la Noblesse, des Cours Superieures & des Ministres Etrangers, & le Mar-quis de Viscomti, Grand Maître de sa Maison, don-na une magnifique Fête, à laquelle furent invitez les Ministres Etrangers, & grand nombre de per-sonnes de distinction des deux sexes. L'Abbé Strick-land qui a été nommé par l'Empereur à l'Evêché de *Namur*, vacante par la mort du Comte de Berlo, s'est retiré dans le Pais de *Luxembourg* en attendant ses Bulles de confirmation de la Cour de *Rome*. La célébré

des Princes &c. Novemb. 1726. 403

celebre Abbaye de *Floreff*, Ordre de *Prémontré*, située à deux lieuës de *Namur*, a été consumée par le feu, sans que l'on sache par quel accident. On apprend d'*Ostende* que la vente des Marchandises du dernier Vaisseau revenu de *Bengale*, n'a pas tant produit qu'on s'en étoit flatté ; cependant les Actions de la Compagnie sont à 124.

VI. *Luxembourg*. On a déjà averti le Public que dans cette Ville il y a un très-beau & ample Cabinet de Médailles anciennes d'or, d'argent, & de Bronze à vendre, & plusieurs excellents Livres concernans cette Science ; les Curieux pourront s'adresser à moi Chevalier Libraire, & je pourrai leur faire tenir un Catalogue, tant des Médailles que des Livres.

A R T I C L E V I I I.

Contenant les Mariages & Morts des Princes & autres Personnes de distinction, depuis le mois dernier.

I. **M**ariages. Dom Francisco Casado, Fils cadet du Marquis de Monteleon, épouse à *Madrid* la Fille du feu Marquis de Campo Florido, Président du Conseil des Finances.

Le Comte Joseph Malvezza a épousé à *Bologne* la Comtesse Anne-Marie-Catherine, Fille du Sénateur Comte Alexandre Popoli.

Le 12. Septembre le Comte de Martinitz épouse à *Vienne* dans la Chapelle Imperiale, Mademoiselle de Nostiz, Dame de la Cour & de la Chambre de l'Imperatrice Regnante.

Madame Louïse Wielopozza, Fille du Comte Supieha, & Petite-Fille de la Marquise de Bethune,

S O U V R

Sœur de la défunte Reine de Pologne, & de Madame la Grande Chancelière Douairière de la Couronne, épousa le 3. à Varsovie le Comte Potoski, Neveu du Primat du Royaume.

II. *Morts.* La Baronne de Steinbergen, fille du General Bulow, est morte dans la Maison de plaisance de son Epoux près d'Hannover.

La Comtesse d'Halifax, Sœur du Comte de Scarborough, est morte dans sa Maison de Campagne près de Londres.

Le 2. Septembre Mr. Colyns, Conseiller du Conseil Privé, mourut à Bruxelles.

Mr. Gowarts, Conseiller du Grand Conseil, est mort à Malines.

Dame Marie-Françoise de Pompadour, Epouse du Marquis de Hautefort, Lieutenant General des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de S. M. T. C., & Gouverneur des Ville & Château de Guise, est morte à Paris.

Le Comte de Platen est mort dans son Château de Lynden près d'Hannover.

Le 15. Juillet dernier mourut à St. Jacques de la Vega dans la Jamaïque, le Duc & Comte de Portland, Marquis de Tichfield, Vicomte de Woodstock, Baron de Cirencester, Capitaine General & Gouverneur en Chef de la Jamaïque, & l'un des Lords de la Chambre du Roi de la Grande Bretagne.

Mr. Gaspard de Kinschor, Conseiller & Tresorier General des Domaines de la Nort-Hollande, mourut le 3. Octobre à la Haye.

La Marquise de la Guardie, Sœur du Cardinal de Borghese, est morte à Madrid.